

Projet de territoire agglo

BOCAGE BRESSUIRAIS



Mai 2021

Table des matières

Un document réactualisé	4
Une volonté de prospective	4
Une réflexion collective	4
Quel bocage a inventer pour 2030 ?	5
Vision du Bocage en 2030	5

I- DIAGNOSTIC

1. Le diagnostic territorial	
1.1. Territoire	8
1.2. Les dynamiques démographiques : Une population qui reste jeune malgré une tendance au vieillissement	9
1.3. Les revenus du territoire : des ménages aux revenus moyens mais plus fragiles au nord-est du territoire	11
1.4. Les dynamiques de logement : une tendance au desserrement des ménages	11
1.5. Les dynamiques économiques : une attractivité à conforter	12
1.6. Le tourisme : un accélérateur de l'économie résidentiel et de l'attractivité	13
1.7. Les dynamiques d'emploi : un territoire de « plein emploi » qui cache des fragilités	13
1.8. Un niveau d'équipement hétérogène et marqué par des structures de loisirs importantes	14
1.9. La formation et l'enseignement une offre de formation riche et variés comportant quelques manques	14
1.10. La mobilité : un territoire « enclavé » et marqué par l'usage de la voiture	14
1.11. Les centres-bourgs : des pôles à la croisée de multiples enjeux	15
2. L'Etat des lieux écologique	
2.1. Climat-Air-Energie	16
2.2. Mobilité durable	18
2.3. Traitement des déchets, économies circulaires	19
2.4. Eau potable et assainissement	20
2.5. Agriculture et alimentation durable	22
2.6. Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	23
2.7. Lutte contre l'artificialisation des sols	25

II - Les ambitions du projet de territoire à 2030

AMBITION 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable	29
1.1 Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local	29
1.2 Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire	30
1.3 Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique	32
1.4 Développer l'accessibilité physique et numérique du territoire et les usages du numérique	33
1.5 Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme vecteur de l'économie résidentielle	34
 AMBITION 2 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale	 36
2.1 Préserver et valoriser le paysage de Bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire	37
2.2 Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier ...)	37
2.3 Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée	39
2.4 Organiser une offre de services aux publics adaptée et inscrite de manière cohérente sur le territoire	40
2.5 Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire	41
 AMBITION 3 : Un territoire fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir	 43
3.1 Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics, être un territoire « multi-services »	43
3.2 Accompagner les jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté	44
3.3 Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain	45
3.4 Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social	46
3.5 Développer un territoire de vie sociale : inter génération ; inter-territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations	47

III - Les fiche projets pour le début du mandat 2021 - 2022

AMBITION 1 : Un territoire attractif, dynamique et innovant, porteur d'un développement responsable et durable	49
AMBITION 2 : Un territoire équilibré et aménagé respectant la préservation des ressources et l'articulation du maillage, porteur d'une synergie territoriale	50
AMBITION 3 : Un territoire fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir	51

Un document réactualisé

Au cours de son premier mandat d'existence, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a souhaité élaborer son **Projet de Territoire**. Ce dernier a été adopté lors du **Conseil Communautaire de juin 2019**.

Ce projet a été réinterrogé en début de mandat fin 2020, actualisé en intégrant notamment les éléments du Plan Climat Air Energie (PCAET) adopté lors du Conseil Communautaire du 2 février 2021, et soumis au **Conseil Communautaire du 22 juin 2021**.

La déclinaison opérationnelle en sera les fiches projets listées en partie 3. Le contenu de ces dernières seront rédigés au cours des prochains mois.

Une volonté de prospective

Tel un récit commun prospectif qui projette la **vision du développement du territoire à l'horizon 2030**.

Ce Projet de Territoire permet, en identifiant les **dynamiques de développement du territoire**, **d'avoir une vision partagée entre élus pour faire des choix cohérents et donner du sens à l'action publique que ce soit au niveau de l'Agglomération ou dans les liens communes/Agglomération**.

Ce document prospectif s'appuie sur les différents documents de planification élaborés (SCoT, PLUi, PCAET...) et est également le socle et la voix portée par la communauté d'Agglomération pour l'élaboration des différents dispositifs de contractualisation (Contrat Régional, Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE))

Si être ensemble et se réunir à un sens, c'est le sens de l'avenir, de la réflexion partagée et de l'action résolue. Regarder loin, regarder au loin vers un futur à construire, sur un territoire à développer, pour des habitants qui s'épanouissent.

Une réflexion collective

Ce travail s'appuie sur une réflexion collective faite de consultation, de travail de prospective au sein de séminaires, de commissions thématiques et d'élaboration des documents de planification : la réalisation du SCoT adopté en 2016, celle du PADD du PLUI jusqu'en 2018 et celle du PCAET.

Ont été associée à la réflexion :

- 1 Les commissions thématiques de l'Agglomération
- 2 Les conseillers municipaux
- 3 Les conseillers communautaires
- 4 Le conseil de Développement

Le développement du territoire ne se construit, ni ne se réalise seul. Le travail de prospective et la mise en œuvre est un acte collectif avec les partenaires socio-professionnels (entreprises...) et avec le milieu associatif très dense et riche en Bocage.

Quel bocage a inventer pour 2030 ?

Imaginer le développement d'un territoire, c'est se projeter et faire un savant mélange alliant :

- les spécificités du territoire, ses atouts, ses faiblesses, les apports des habitants et l'implication de ses acteurs.

- les évolutions rapides de la société, l'environnement régional, national et le bouleversement des équilibres mondiaux...

Au niveau national, des travaux prospectifs de la DATAR « Des systèmes spatiaux en Prospective - Territoires 2040 » permettent de définir des tendances lourdes et d'identifier 7 espaces de développement avec la primauté de développement organisée aujourd'hui autour des métropoles et leur périphérie.

La situation du Bocage Bressuirais le positionne dans les espaces interstitiels avec un développement endogène basé sur l'industrie et une organisation du territoire de type « ville intermédiaire ».

Les dynamiques de développement doivent intégrer les évolutions rapides et problématiques nouvelles de la société avec :

- L'importance et la priorité donnée à la transition énergétique et au changement climatique affirmée dans le PCAET et le Contrat d'objectifs pour la transition écologique,
- Le développement des technologies qui bouleversent nos pratiques et généralisent les usages au sein de la vie quotidienne,
- Les nouveaux usages et perception de la mobilité,
- L'arrivée de nouvelles populations,
- La diversité et l'évolution des aspirations individuelles et des modes de vie.

Le Bocage Bressuirais ne dispose pas des attributs d'un modèle de développement dominant : **il doit INVENTER son modèle de développement.**

Vision du Bocage en 2030

Un territoire...

Dynamique, riche de son développement endogène et de sa capacité d'innovation et d'adaptation avec une économie orientée vers l'innovation et la prise en compte des tendances liées à la croissance verte, à la transition écologique et au dynamisme de son activité agricole.

Attractif : jouant le pont, le lien entre son attraction naturelle vers la Métropole Nantaise – le Grand Ouest et son positionnement comme Porte d'entrée de la Nouvelle Aquitaine. Cela doit permettre d'attirer des nouveaux habitants et notamment de jeunes diplômés.

Connecté, Ouvert sur les territoires voisins pour un vrai travail en partenariat et en synergie notamment en matière de formation, tertiaire ou de recherche-développement mais aussi en matière d'infrastructures routières et aux technologies de l'information-communication

Aménagé avec une attention particulière pour un équilibre entre le tissu urbain et les espaces ruraux, entre la ville centre, les 5 pôles secondaires et les bourgs. Une volonté

et une attention particulière sera apportée à un **aménagement concerté et équilibré de maillage sur le territoire**

Riche de la capacité de ses habitants à s'investir sur des projets : appui sur les forces vives et la vitalité du bénévolat.

Fort de l'implication de sa **population jeune**

Démontrant une capacité de résilience permettant de limiter les effets des crises économiques et en réussissant à réintégrer les personnes dans le tissu économique et social local.

Communiquant : Un territoire qui aura développé une image positive et une communication pour attirer de nouveaux habitants

Préservé avec un paysage de Bocage valorisé et un environnement de qualité

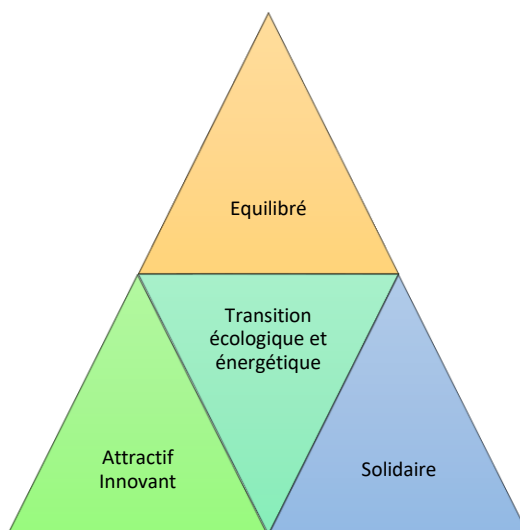
Solidaire et soucieux de la qualité du service rendu aux usagers

Soucieux d'intégrer dans cette dynamique, la transition écologique et énergétique

Le projet de territoire, en dépassant les politiques sectorielles, **propose une vision intégrée** à horizon 2030 pour faire émerger un nouveau modèle de société qui allie **progrès économique, écologique et humain**.

Ainsi la vision du territoire pour 2030 s'appuie sur 3 ambitions pour réussir la transition écologique et énergétique :

- 1- **Attractif, innovant, créateur d'emplois, porteur d'un développement durable**
- 2- **Equilibré, respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale**
- 3- **Accueillant, Fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir**



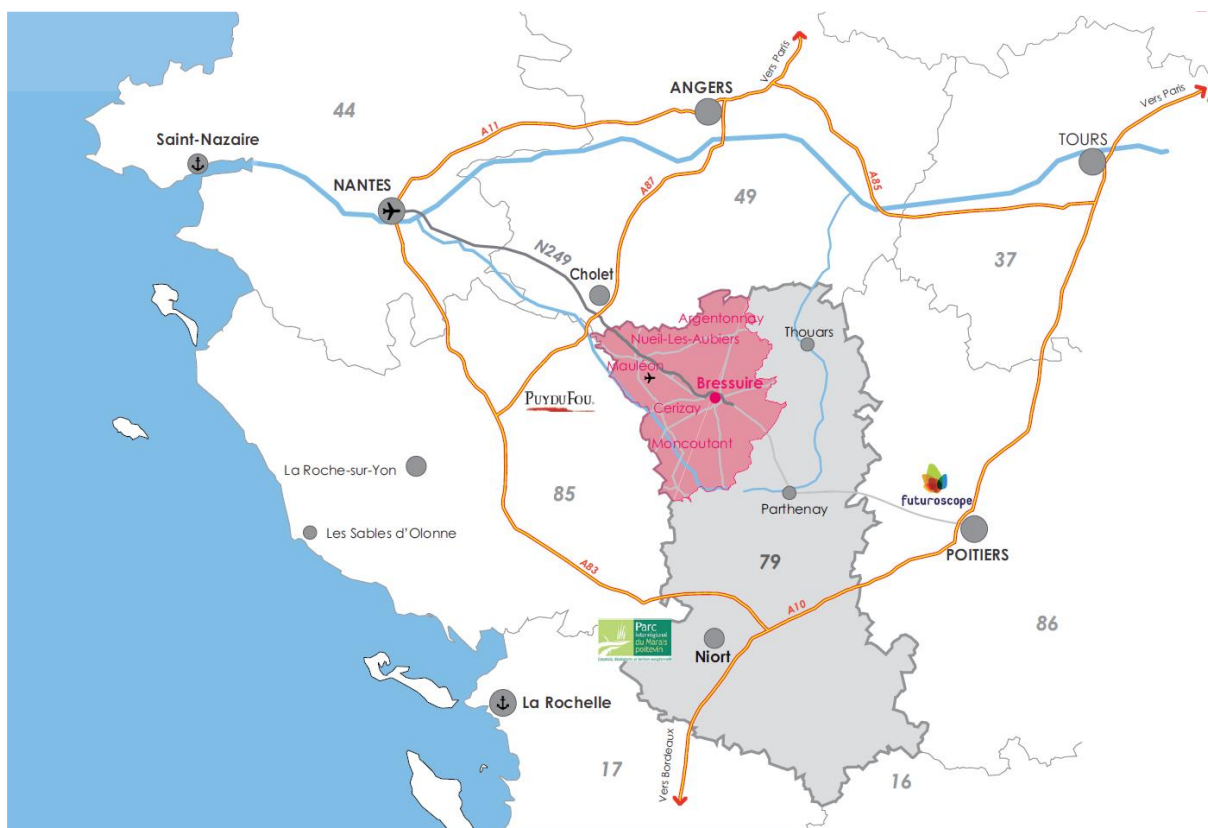
1- Le diagnostic territorial

Il s'agit du diagnostic élaboré pour le CRDD 2018 – statistiques travaillées avec les services DATAR Région avec parfois des données statistiques anciennes.

1.1. Territoire

Le territoire du Bocage Bressuirais est organisé sur le plan institutionnel en Communauté d'Agglomération composée de 33 communes qui regroupent près 75 500 habitants

Il se situe au cœur d'un arc de cercle formé des agglomérations de Nantes, Angers, Niort, Poitiers, La Rochelle, La Roche sur Yon.



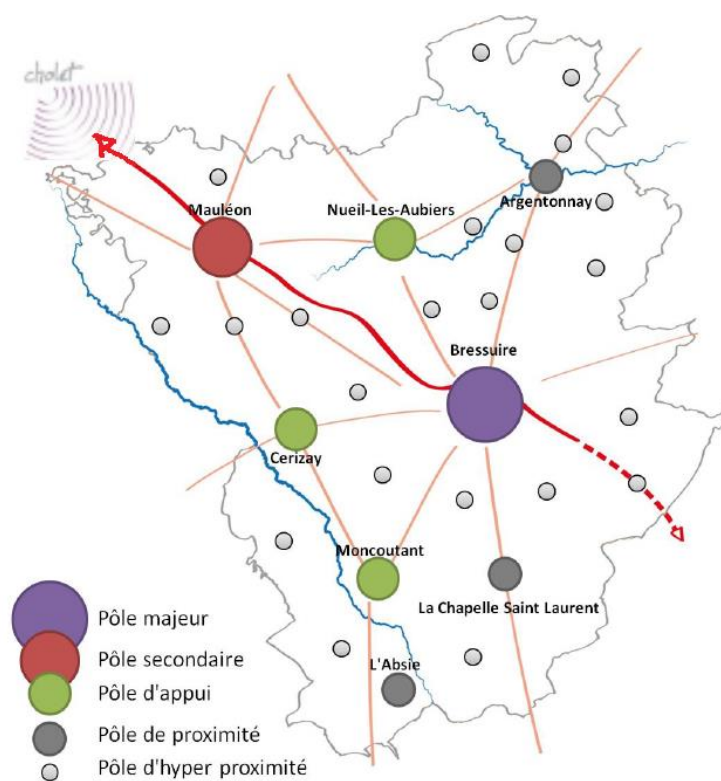
Organisé autour d'une ville centre, Bressuire, le territoire se compose d'un réseau de petits pôles urbains : Mauléon, Cerizay, Nueil les Aubiers, Moncoutant-sur Sèvre, Argentonny.

Si la ruralité définit le Bocage Bressuirais, le caractère industriel du territoire est également très prégnant au travers d'un réseau dense de PME œuvrant dans divers domaines (agro-alimentaire, construction, mobilier, automobile...)

Le Bocage Bressuirais a été qualifié de « territoire vulnérable » par la Région, en comparaison aux autres territoires de Communauté d'Agglomération de Nouvelle Aquitaine, au regard des 4 critères de vulnérabilité observés :

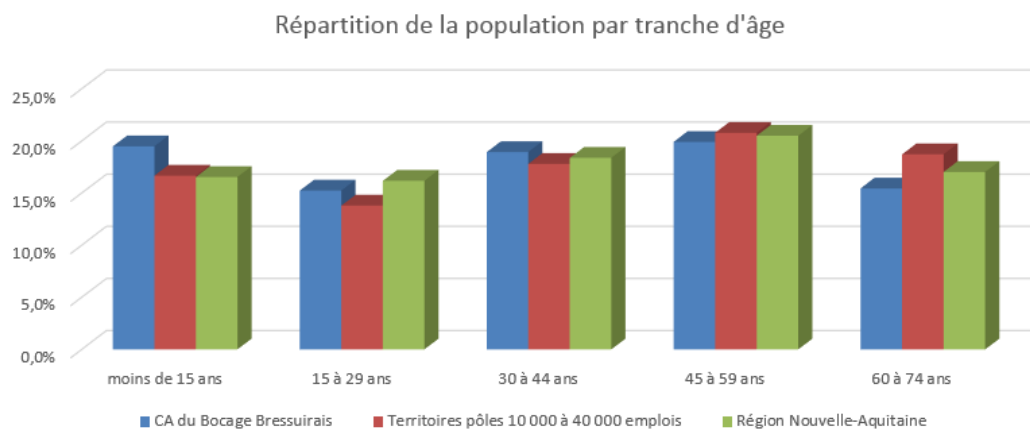
- Revenu des ménages
- Emploi et marché du travail
- Niveau de formation de la population
- Démographie et accessibilité aux services de la vie courante

Ces facteurs de risque doivent être pris en compte.



Carte du SCoT -2017

1.2. Les dynamiques démographiques : Une population qui reste jeune malgré une tendance au vieillissement

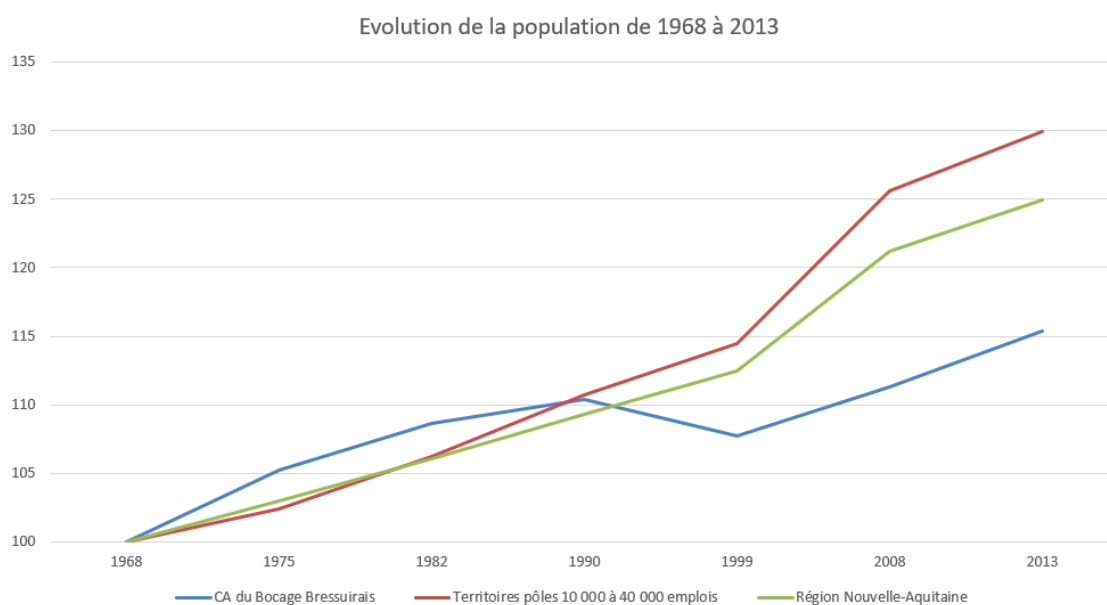


Source : Insee, RP 2013

La population du Bocage Bressuirais augmente et se compose d'une part importante de jeunes. Dans le détail, on constate une surreprésentation des moins de 15 ans et une sous-représentation des plus de 60 ans

En tant que population dont la part augmente, la population jeune doit être ciblée et ses besoins pris en compte de manière intégrée et lisible pour entretenir le dynamisme du territoire.

Si le niveau d'évolution de la population est handicapé par la chute des années 1990, sa dynamique depuis 20 ans est favorable et constante.



Source : Insee, RP 2013

1.3. Les revenus du territoire : des ménages aux revenus moyens mais plus fragiles au nord-est du territoire

La population de la communauté d'agglomération n'est pas marquée par des critères de fragilité économique particulièrement forts. Elle connaît une proportion de population aux revenus faibles équivalente à celle du département.

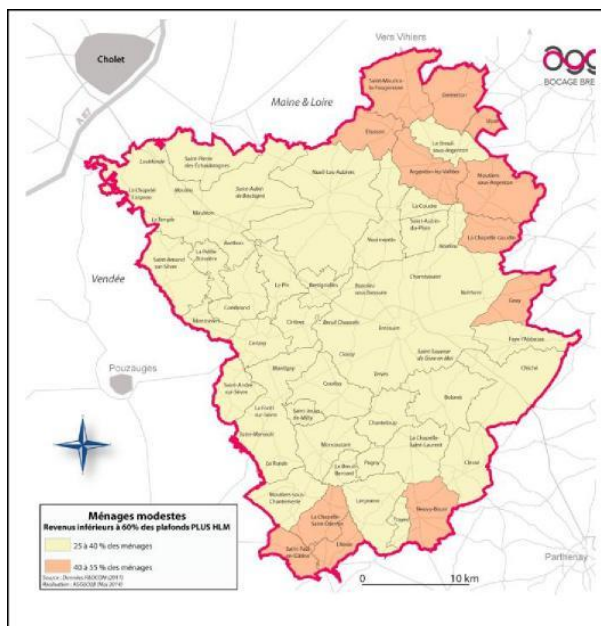
Pour autant la part de la population gagnant plus de 100% des plafonds PLUS (ménages aisés) de 29.3 % est inférieure à celle du département (35.2%).

A l'échelle des communes, on constate que 10 d'entre elles ont un taux de ménages très modestes supérieur à 40%. Ces communes se situent essentiellement dans l'Argentonnois.

La fragilité de ce secteur s'explique essentiellement par ses caractéristiques agricoles et rurales. En effet la baisse des activités agricoles et donc de l'emploi, la légère baisse de la population (-0.6% entre 1999 et 2009) et donc des activités (commerces, services...), fragilisent les revenus des ménages de cette partie du territoire.

On notera également, une sociologie particulière dans les communes de Cerizay, Bressuire ou Nueil-Les-Aubiers qui accueillent des populations issues de l'immigration, étrangères ou non métropolitaines. Le territoire est ainsi marqué par la présence de communautés issues d'Afrique et de territoires tels que les Comores et Mayotte.

Cette situation génère des enjeux d'intégration et d'insertion professionnelles pour ces populations.,



1.4. Les dynamiques de logement : une tendance au desserrement des ménages

Le territoire demeure marqué par une population familiale et rurale avec une majorité de ménages de taille moyenne dans l'ensemble du territoire. Cependant, on observe une tendance au desserrement des ménages.

Cette tendance qui se retrouve à l'échelle nationale laisse présager des modifications dans les structures familiales, appelant des restructurations de l'offre et de la typologie des logements.

Ce besoin est particulièrement prégnant dans les centre-bourgs qui doivent aussi être attractifs pour les nouveaux arrivants en proposant des locatifs de qualité disponibles rapidement.

Les besoins des jeunes du territoire doivent également être pris en compte dans l'offre de logements proposée pour leur permettre de se stabiliser sur le territoire.

En outre, l'amorce du vieillissement de la population doit être anticipée par l'adaptation des logements.

1.5. Les dynamiques économiques : une attractivité à conforter

Le territoire, qui compte près de 5 700 entreprises, est un des 5 bassins les plus industriels de Nouvelle-Aquitaine en nombre d'emplois.

Le Bocage Bressuirais est également l'un des territoires les plus agricoles dans la région, elle-même la plus agricole de France et d'Europe.

Le poids de l'industrie et l'agriculture se traduit par la présence d'« usines à la campagne » qui génèrent et s'accompagnent d'un réseau dense de TPE. Des petites entreprises sont devenues de générations en générations des locomotives économiques.

La forte culture de l'entrepreneuriat s'exprime par une solidarité inter-entreprises qui génère de nouvelles entreprises issues de l'essaimage des donneurs d'ordre du territoire.

Les communes de Bressuire et de Mauléon émergent comme moteur au sein de l'économie du territoire. On retrouve dans ces dernières une plus forte concentration d'actifs liée à la présence de l'axe structurant Nord-Ouest – Sud-Est, la RN 249, le long duquel plusieurs zones d'activités importantes et porteuses d'emplois se sont développées.

Cet axe routier attractif influe également sur le dynamisme économique du secteur Nueil-Aubrais (Industrie Agro-Alimentaire avec Galliance 1 170 emplois) et Nord Cerizéen.

Notons la situation particulière des secteurs Sud Cerizéen et Moncoutantais où le dynamisme économique local est largement lié à l'implantation ancienne de groupes industriels ayant une dimension nationale voir internationale (Ribouleau, Celio, ...)

L'enjeu local porte sur l'attractivité du territoire. En effet, si le Bocage Bressuirais offre des emplois, ceux-ci ne sont pas toujours pourvus, notamment ceux des cadres.

Pour sa part, le secteur agricole, s'il est fortement structuré et intégré localement, doit s'interroger sur son modèle économique de demain en relation avec de nouveaux modes de consommation.

⚙️ DES FILIÈRES PHARES ET UNE DIVERSITÉ D'ENTREPRISES

- Agroalimentaire / Agriculture
- Bois / Ameublement
- Automobile
- Textile
- Fabrication de machines et équipements
- Métallurgie
- Plasturgie / Composite

Fabricants
Donneurs d'ordres
Sous-traitants
Sociétés de services
...



4/10
emplois salariés
dans l'industrie

Des entreprises à rayonnement national et/ou international :

Galliance (Groupe Terrena), Meubles Célio, Laboratoire Science et Nature (Bodynature), Monosem (Groupe John Deere), Glassver (Groupe St-Gobain), Groupe Millet, CBI Joride, La COVI, Heuliez Bus, Wesco, ACS, IXAPACK, CFCA, Les Jardins de l'Orbrie, Groupe Rouger Industries, Reveau Menuiserie (Groupe Ridoret), Groupe Clisson, DPC, EVN, Comebo, Aubineau Constructeur, Piejac-Maingret, EGDC, SLT...

1.6. Le tourisme : un accélérateur de l'économie résidentiel et de l'attractivité

En matière touristique, un Schéma de développement touristique 2021-2027 a été élaboré. Il compte 5 orientations stratégiques :

- Porter l'évènementiel au-delà du Bocage pour qu'il bénéficie de ses retombées
- Faire de l'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire ;
- Développer un accueil dynamique et chaleureux ;
- Renforcer une offre de loisirs et de découverte, entre nature et histoire ;
- Mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique et de loisirs

L'activité touristique s'est fortement développée ces dernières années sur le territoire notamment par la proximité avec Le Puy du Fou.

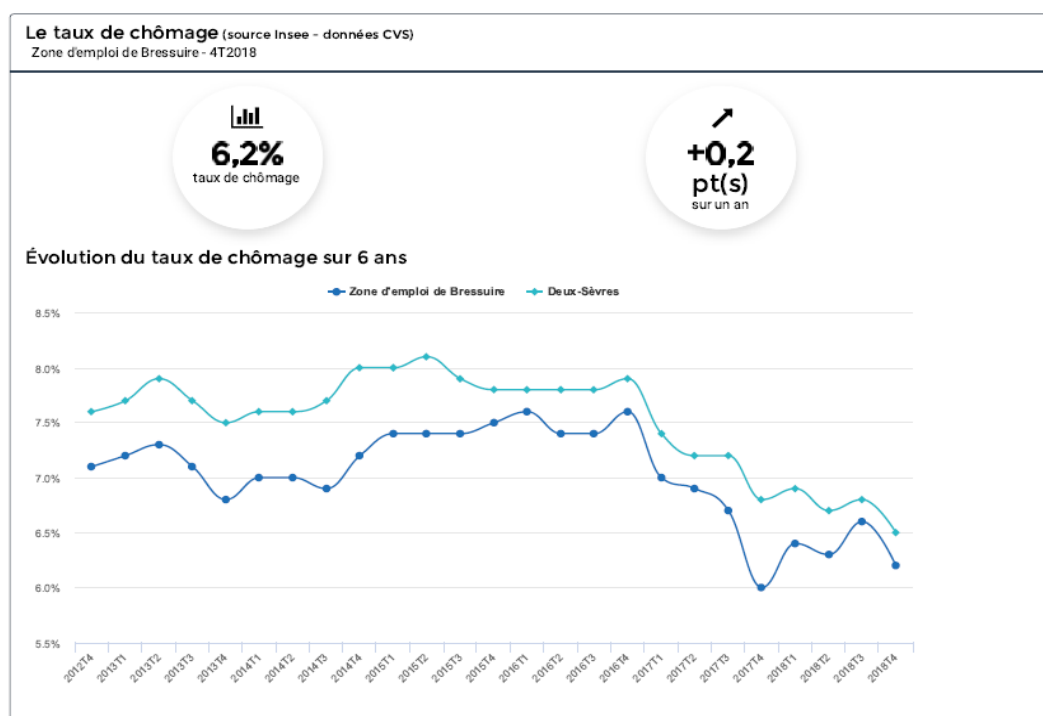
Ainsi, l'offre d'hébergements a crû de 18% en 2 ans ; en 2020, on compte 4 045 lits touristiques répartis sur 340 établissements. En 2019, le nombre de nuitées de 2019 était de 148 504 nuitées contre 102 304 en 2018.

Le nombre de nuitées en 2020 n'étant pas représentatif pour cause de Covid (70 543 nuitées) ;

L'offre touristique du territoire s'articule autour de :

- Sites touristiques locaux : Pescalès, Château de St Mesmin, Forêt de l'Aventure, Musées de La Tour Nivelles et de Bressuire, Château de Bressuire,
- Visites de villes et centres-bourgs notamment Mauléon Petite Cité de Caractère, et Argenton les Vallées.
- D'activités autour de la randonnée et de l'itinérance permettant la découverte de sites naturels
- D'activités sportives et de loisirs comme au Parc de Loisirs de Val de Scie à Nueil-les-Aubiers.

1.7. Les dynamiques d'emploi : un territoire de « plein emploi » qui cache des fragilités



Le taux de chômage est historiquement plus faible sur la zone d'emploi de Bressuire que sur la Région et le Département. Au 4^{ème} trimestre 2018, la zone d'emploi de Bressuire affiche un taux de chômage de 6,2 %.

1.8. Un niveau d'équipement hétérogène et marqué par des structures de loisirs importantes

Selon l'INSEE, l'offre d'équipements dits de proximité, de gamme intermédiaire et de gamme supérieure est inférieure à la moyenne des territoires de type pôles de 10 000 à 40 000 emplois, en particulier en matière de :

- Taux d'équipements de proximité de santé (29,5 contre 47,4), de services aux particuliers (120,8 contre 184,1) et de transports et déplacements (1,5 contre 3,5)
- Taux d'équipement de gamme intermédiaire de commerces (19,1 contre 37,3)

On notera toutefois que le territoire bénéficie d'infrastructures récentes et innovantes :

- Bocapôle, un espace d'événementiels : concerts, spectacles, salons, congrès...
- Théâtre
- Golf, parcours de 9 et 18 trous, compact / Pitch and Putt et practice
- Cinémas, 5 sites disposants de 1 à 5 salles
- Val de Scie, un parc de loisirs avec baignade biologique
- Centres aquatiques (2 complexes avec bassins sportifs et espaces ludiques et 3 piscines)
- Pescalis

Le territoire connaît aussi une problématique de démographie médicale nuancée par une dynamique de pôles de santé et de construction des relations ville-hôpital autour de Centre Hospitalier Nord-Deux-Sèvres.

1.9. La formation et l'enseignement une offre de formation riche et variés comportant quelques manques

Le territoire compte :

- 80 établissements primaires et 20 établissements secondaires : un réseau public & privé avec un taux de réussite au bac de plus de 90%
- Un Centre d'Information et d'Orientation et un Carrefour de l'Orientation, Formation, Emploi et Métiers chaque année (COFEM)
- 13 formations post-bac et une offre de formations pour adultes

L'enjeu porte sur une offre locale de formation en adéquation directe avec les besoins des entreprises.

1.10. La mobilité : un territoire « enclavé » et marqué par l'usage de la voiture

Si la RN 249 relie le territoire à Nantes, Cholet et à la Région Pays de la Loire, le territoire souffre toutefois d'un enclavement routier notamment vers la Nouvelle-Aquitaine, du fait de dessertes inadaptées en direction de Poitiers, Niort ou Bordeaux.

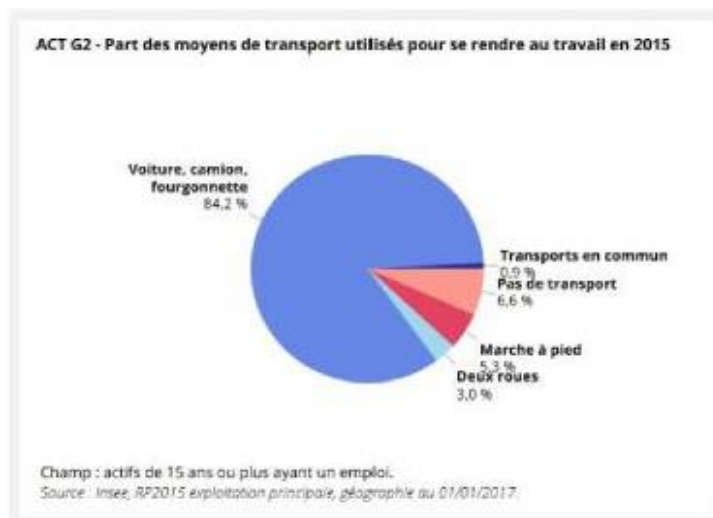
L'offre ferroviaire est particulièrement faible. Une seule ligne de train existe « La Roche-sur-Yon – Saumur » via Bressuire, représentant un trafic journalier de 4 trains aller-retour (hors période estivale).

L'Agglomération en lien avec la Région et des associations locales développe une offre de services de transport et de mobilité sur le Bocage Bressuirais : réseau régional, réseau TREMA de l'Agglomération, le transport solidaire porté par des associations, parkings de covoiturage, FlixBus...

Malgré des politiques en faveur du développement durable et le développement de modes de transports collectifs, le « mode routier » est largement prédominant sur le territoire du Bocage Bressuirais. Ainsi, en matière de déplacement domicile-travail, l'usage de la voiture concerne presque 85% des actifs.

On notera enfin que 56% des flux domicile-travail sortants sont dirigés vers la Région Pays de la Loire.

1.11. Les centre-bourgs : des pôles à la croisée de multiples enjeux



Dans le cadre des travaux pour la définition du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH), il a été constaté un risque de moindre attractivité des centres-villes et centres-bourgs du territoire avec les problématiques suivantes :

- . un parc de logements anciens délaissés et non adaptés
- . une offre commerciale faible des cœurs de ville ou de bourg
- . un paysage urbain insuffisamment valorisé

Or, relancer ou conforter l'attractivité d'un bourg nécessite une démarche globale. Différentes entrées sont possibles : développer l'activité économique du bourg et maintenir les services, améliorer la diversité du logement et la qualité des aménagements, agir sur les déplacements... Toutes sont liées et interagissent les unes avec les autres et sont différentes selon les communes.

On distingue ainsi 3 enjeux relatifs aux centre-bourgs du Bocage Bressuirais :

- . Consolider l'armature urbaine de l'agglomération en s'appuyant sur un réseau de villes et de bourgs vivants
- . Accompagner la revitalisation des centres-bourgs par une approche globale, facilitatrice et cohérente à l'échelle de l'Agglomération
- . Accompagner les communes dans leur processus de revitalisation singulière (comprendre, reconnaître, prioriser et agir)
- . Créer une dynamique collective pérenne

2- L'Etat des Lieux écologique

2.1 Climat-Air-Energie

Les Consommations énergétiques globales

En 2015, la consommation énergétique du territoire était de 2422 GWh, soit 4 % de la consommation régionale. La consommation énergétique par habitant est de 31.5 MWh/h sur le territoire, 1.4 MWh de moins qu'au niveau régional (32.9 MWh/h) et 2.2 MWh au niveau départemental (33.7MWh). La facture énergétique de l'Agglo2B est de 218 M € soit 3013 € par habitant dont la moitié est liée à la consommation d'énergies fossiles. C'est 265 € de moins que pour la population du département (3278 €) et 283 €, pour celle de la région (3296 €).

Les consommations par secteur

Les postes les plus consommateurs sur le territoire de l'Agglo2B se répartissent de la manière suivante :

Industrie : 627 GWh ; 27% ;

Résidentiel : 607 GWh ; 27% ;

Transport : 562 GWh ; 25% ;

Tertiaire : 234 GWh ; 10% ;

Agriculture : 256 GWh ; 11%

Les trois secteurs (résidentiel, transports et industrie) concentrent 79% de l'énergie primaire consommée du territoire.

Les principales sources d'énergie utilisées sur le territoire sont les « Produits pétroliers », (carburant et fioul) avec 1084 GWh qui équivaut à la moitié de la consommation énergétique, l'électricité 811 GWh, le gaz 169 GWh et l'EnR thermique (dont bois) 212 GWh.

L'usage thermique (production de chaleur) représente 846 GWh de l'énergie consommée sur le territoire. Presque la moitié des usages. Viennent ensuite, l'usage électrique, 610 GWh et l'usage mobilité avec 562 GWh.

Les émissions de gaz à effet de serre globales

Le territoire émet 1032 kt éq CO₂, 6% des émissions régionales de GES dont 404 kt éq CO₂ de GES énergétiques et 628 kt éq CO₂ de GES non énergétiques.

Les quatre principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire sont :

-l'agriculture, avec 63% des émissions

-le transport (transports de voyageurs et fret), avec 14% des émissions.

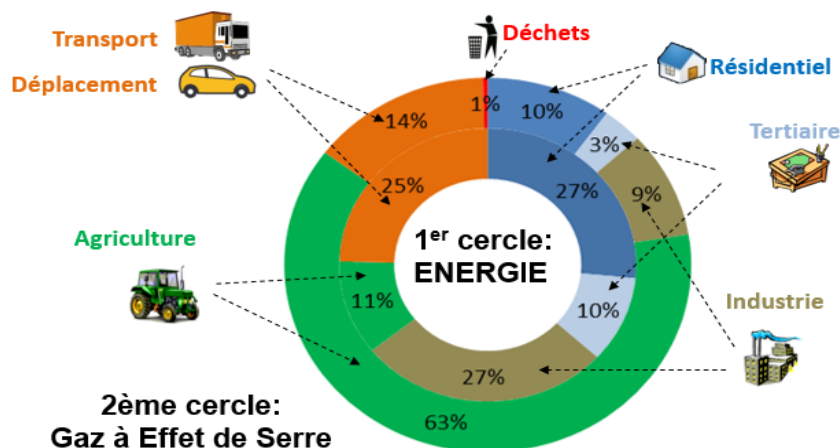
-le bâtiment (résidentiel et tertiaire) 13% des émissions,

-l'industrie avec 10% des émissions.

L'agriculture est le premier secteur émetteur. Il concentre la majorité des émissions non énergétiques étant donné l'importance de l'élevage sur le territoire.

Consommations énergétiques et émissions de GES totales annuelles sur le territoire de la CA2B :

2 286 GWh - 1 032 kt *éq* CO₂



Production d'énergie renouvelable

Production d'énergie renouvelable de 341 GWh, en 2015. Même si la production énergétique d'origine renouvelable progresse, il n'en demeure pas moins qu'elle ne représente qu'une part modeste de la consommation énergétique sur le territoire (14 %) ainsi que sur la région (13%).

La production énergétique d'origine renouvelable sur le territoire est marquée par la prédominance du bois énergie avec 61 % de la production énergétique renouvelable. Vient ensuite, la filière Eolien avec 34 % de la production énergétique renouvelable.

Les 5 autres filières présentes sur le territoire totalisent moins de 5% de la production d'énergies renouvelables.

En 2020, la production d'ENR est de 412.6 GWh, c'est-à-dire + 71.6 GWh (+21%) / 2015 sans compter le solaire thermique et la géothermie qu'on devrait pouvoir évaluer rapidement.

La production d'ENR de l'agglo2b est de 229.9 GWh à usage thermique et 182.9 GWh à usage électrique. Le taux de couverture des ENR est de 18% en 2020.

Selon la stratégie définie sur le territoire de l'agglo2B :

- 1- En 2030 la production ENR additionnelle sera de 526 GWh.
- 2- En 2050, la cible visée sera de 1087 GWh.

Pour atteindre l'objectif de 45% à l'horizon 2030 en part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale (SRADDET), il est nécessaire d'augmenter encore le rythme de mise en service d'installations. Pour autant, cet objectif ne pourra être atteint que si

l'objectif de réduction de 30% de la consommation énergétique régionale entre 2010 et 2030 est lui-même respecté.

Plus que jamais, **l'enjeu énergétique majeur est la maîtrise de la demande énergétique.**

2.2 Mobilité durable

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PGD a mis en évidence les caractéristiques clés du territoire en matière de mobilité.

Une dépendance forte à l'automobile dont ses usages tendent à se diversifier

L'usage de la voiture est prépondérant sur le territoire pour les déplacements domicile-travail (85% des actifs) de part un fort taux de motorisation (1.45 véhicule en moyenne par ménage), qui est supérieur à la moyenne départementale et régionale.

Néanmoins, on constate une part modale et un taux de motorisation plus faible dans les pôles urbains. En effet, la part modale de la voiture est d'environ 66% dans les 6 principaux pôles urbains contre 14% pour les modes actifs. En outre, plus de la moitié des habitants travaillent dans leur commune de résidence.

Par ailleurs, le **parc automobile** est actuellement composé à 97.7% de motorisations thermiques. Néanmoins, le nombre de recharges effectués sur le territoire a été multiplié par 6 entre 2017 et 2020 via la mise en place de 22 bornes du réseau Alterbase sur le territoire (19 bornes de recharge normale et 3 bornes de recharge rapide).

Néanmoins, cet autosolisme tend à se réduire avec le **développement du covoiturage**. 17 aires de covoiturage sont existantes sur le territoire, allant d'aires de proximité à des aires structurantes sur les principaux axes routiers, définies dans le schéma départemental des aires de covoiturage. Le Registre de preuve du covoiturage permettra de connaître l'évolution de la pratique sur le territoire, qui reste confidentielle du fait de données peu connues.

Un développement du vélo en cours

Actuellement, la part modale du vélo pour se rendre au travail est de l'ordre de 1.3% sur le territoire mais variable selon les communes. Toutefois, nous constatons localement un développement du vélo, notamment par l'essor du vélo à assistance électrique et des demandes d'usagers en faveur du vélo (demandes d'aides à l'achat, propositions de projets vélo dans le cadre des budgets participatifs – stationnement, aménagements cyclables, ...).

Une population à l'écart des réseaux de transport en commun

14,4 % de la population vit dans les aires de chalandise des arrêts (à 15mn à pied de la gare et à 5mn à pied des arrêts de cars), soit environ 10 300 habitants.

De plus, le tissu économique diffus (60 zones économiques) génère un éclatement des déplacements ce qui complexifie la desserte des lignes de transport en commun pour un report modal attractif, sauf pour les publics captifs (8% de ménages non motorisés). D'ailleurs, l'étude multimodale en cours portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités n'a fait ressortir qu'une ligne routière (Bressuire – Cholet) avec un potentiel de report modal. Toutefois, au vu des flux domicile-travail, l'offre actuelle de la ligne est adaptée.

Ainsi, seuls environ 340 actifs utilisent les transports collectifs pour se rendre sur leurs lieux de travail, ce qui représente une part modale d'environ 1%.

Par conséquent, **les offres de transports collectifs sont principalement utilisées par les scolaires** (80 % des usagers) et des usagers occasionnels.

2.3 Traitement des déchets, économies circulaires

Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

La collecte des déchets

Depuis 2010, on note une forte baisse des ordures ménagères résiduelles (OMR) sur le territoire de l'Agglomération en lien avec la mise en place d'une fiscalité incitative et une politique volontariste de prévention des déchets.

Les Ordures Ménagères et Assimilées

La collecte des verres et des emballages ménagers et papiers sont en nette augmentation depuis 2019 depuis le passage en extension de consignes de tri à tous les emballages en plastique.

Les biodéchets sont actuellement détournés par la pratique de compostage domestique (10 403 foyers équipés de composteurs individuels) et grâce à une collecte spécifique des principaux producteurs du territoire.

Les déchets de déchetteries

Le flux principal en déchetterie porte sur les déchets verts pour lesquels on note une baisse encourageante depuis 2014, mais qui doit se poursuivre pour atteindre les objectifs 2025.

Le « tout-venant » est en constante augmentation, malgré la mise en place de nouvelles filières de valorisation ces dernières années, mais il en reste à mettre en place dans le cadre de la loi du 10 Février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Le réemploi basé sur le détournement de gisements de déchets en déchetteries est à ce jour très peu développé sur notre territoire.

Au global, les Déchets Ménagers et Assimilés ont baissé de 3% depuis 2010, avec une accentuation de cette tendance depuis 2014 (-11% entre 2014 et 2020).

Afin d'atteindre l'objectif de réduction de 22% des DMA en 2025 (par rapport à 2010), les axes prioritaires de réduction vont porter sur les gisements de biodéchets et les gisements de déchetteries avec une priorité à donner sur les déchets verts, le bois, les déchets dangereux et plus largement le « Tout venant ».

Le traitement des déchets

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a transféré sa compétence traitement des déchets résiduels au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Deux Sèvres (SMITED) pour une prestation de traitement des déchets résiduels (ordures ménagères, tout venant de déchetteries et refus de tri du centre de tri des déchets recyclables).

Pour le tri des déchets recyclables, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais adhère à la Société Publique Locale UniTri qui porte le projet d'un nouveau centre de tri à l'horizon 2023.

Gisements d'évitement prioritaire

Evaluation des potentiels de réduction par gisement de DMA (source PLPDMA 2019 – 2024 réactualisé)

Quantités de déchets collectés par la collectivité (en kg/hab./an)	2010	2017	2020*	Objectifs 2025
Ordures ménagères résiduelles	188	151	100	100

Verre	37	40	44	45
Emballages, papiers, cartons, journaux, magazines	61	57	71	70
Biodéchets (collecte)	1	2	2	10
Déchets de bois	24	19	18	15
Déchets verts	105	115	97	80
Tout-venant	38	41	35	30
Déchets dangereux	1	2	2	1
Gravats	76	73	56	65
Autres déchets	20	35	50	15
TOTAL DMA avec gravats	551	534	478	431

-22%



** La pandémie de COVID a entraîné la fermeture de la déchetterie pendant 6 semaines en 2020*

2.4 Eau potable et assainissement

Le Bocage Bressuirais se trouve dans le bassin hydrographique majeur Loire-Bretagne qui s'étend sur 155 000 km² et compte 135 000 km de cours d'eau.

La Sèvre Nantaise et l'Argenton, qui s'écoulent respectivement du Sud-Ouest vers le Nord-Ouest et du Sud-Ouest vers le Nord-Est du territoire, sont les principales rivières sur le territoire du SCoT.

Qualité des eaux

La qualité des eaux des rivières de la Communauté d'Agglomération dépend notamment des dispositions prises pour le traitement des eaux usées domestiques. En effet, la succession de petites stations d'épuration communales pourrait avoir un impact sur la qualité de l'eau si une attention particulière n'était pas apportée à ces équipements. Les activités humaines peuvent également influencer la qualité des cours d'eau avec une utilisation plus ou moins raisonnée de produits phytosanitaires. Il convient également d'être attentif à la gestion des effluents industriels ou agricoles.

La qualité de l'eau est donc principalement menacée par :

- les rejets d'effluents domestiques provenant des stations d'épurations communales et/ou des systèmes d'assainissement autonome,
- les rejets des activités industrielles et agricoles.

Le bilan de la qualité des eaux sur le Bocage Bressuirais laisse transparaître un réseau hydrographique local dont la qualité reste globalement médiocre pour les différents paramètres étudiés. En effet, la grande majorité des masses d'eau superficielles identifiées sur le territoire ne pourront atteindre l'objectif de « bon état » à l'horizon 2027, principalement du fait de problèmes écologiques voire chimiques. Pour les eaux souterraines, le constat est

relativement proche puisque les principales masses d'eau du territoire sont toutes jugées d'état médiocre à cause notamment de leur teneur en pesticides.

Face à ce constat, divers moyens peuvent être mobilisés par les différents acteurs, dont les collectivités, afin d'empêcher toute nouvelle dégradation des milieux, de restaurer les cours d'eaux dégradés et de favoriser la prise de conscience des maîtres d'ouvrage et des habitants. Pour le territoire, ces actions peuvent s'appuyer sur le programme de mesures détaillé dans le SDAGE Loire-Bretagne.

Alimentation en eau potable

Au niveau de l'eau potable, le Bocage Bressuirais ne dispose d'aucune ressource sur son territoire et reste dépendant des apports extérieurs, notamment au niveau du barrage de Cébron. Les actions menées dans le cadre du Schéma Départemental (interconnexions Cébron et renforcement alimentation Loire) devraient permettre une sécurisation de l'alimentation.

Malgré cela, comme le classement d'une partie de son territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), le territoire reste vulnérable d'un point de vue quantitatif. Les efforts entrepris pour maintenir les rendements des réseaux de distribution doivent être maintenus, afin de conserver les objectifs de rendement actuels (89% sur le SVL). La mise en place d'autres opérations d'économie (vers les entreprises et les particuliers) seraient aussi bénéfiques à la ressource.

Concernant la qualité des eaux, si celles distribuées sont jugées d'excellente qualité, en revanche la qualité des eaux brutes est plus dégradée. Leur traitement requiert donc la mise en place de moyens importants, ce qui augmente le prix de l'eau distribuée. Les actions de préservation de la ressource et de lutte contre la pollution sont donc à développer.

Assainissement

A l'échelle du département, seulement le tiers des réseaux d'assainissement présente un fonctionnement hydraulique correct. Une grande majorité des stations d'épuration est donc affectée par des à-coups hydrauliques perturbant leur fonctionnement.

Sur le territoire du Bocage Bressuirais, 63 stations d'épurations permettent de traiter les eaux usées produites dans les secteurs d'assainissement collectif. La notion d'âge des équipements est intéressante pour apprécier les besoins de renouvellement des installations. La plus grande majorité des stations d'épurations présentes ont été construites à la fin des années 1970 / début des années 1980. Une campagne de renouvellement et d'agrandissement est engagée depuis une quinzaine d'année au niveau du parc de stations d'épuration existantes.

Pour les dispositifs supérieurs à 2 000 EH, les réhabilitations des stations les plus importantes réalisées ces dernières années ont permis un respect total de la directive ERU sur le territoire.

Pour les dispositifs inférieurs à 2 000 EH, tous les sites respectent également la norme depuis 2010.

Finalement, cet arrêté national ne prend pas en compte l'incidence du rejet sur le milieu. Les arrêtés locaux, qui concernent aujourd'hui peu de dispositifs, intégreront le débit des cours d'eau. On peut donc penser que pour la plupart des ouvrages d'épuration, les nouvelles normes de rejet à atteindre entraîneront une modification de la filière de traitement afin de minimiser l'impact sur le milieu récepteur.

2.5 Agriculture et alimentation durable

103 000 hectares agricoles représentant 78% de la surface du territoire.

En termes de Surface Agricole Utile (SAU), l'évolution se traduit de manière inverse à celle du nombre d'exploitation avec une augmentation globale sur le territoire de 3,62%. Cela traduit donc une augmentation de la surface moyenne par exploitation ou une concentration de l'activité.

1 672 entreprises exploitant des terres agricoles sur l'ensemble du territoire

Le nombre d'exploitations agricoles est en diminution sur le territoire du Bocage Bressuirais (-21,6%) comme dans la majorité du territoire français.

L'élevage bovin (notamment viande) est le plus représenté. Néanmoins, les exploitations hors-sol et autres herbivores représentent chacune plus de 20% du nombre total d'entreprises. Viennent ensuite les exploitations grandes cultures puis en moindre proportion les exploitations de polyculture et élevage. En termes d'évolution, comme constaté précédemment, le nombre d'exploitations totales a diminué. La plus forte baisse concerne les exploitations de polyculture – polyélevage alors que seules les exploitations grandes cultures sont en augmentation (+46%).

L'élevage est une caractéristique du secteur auquel il est bien adapté (type de sols, fonds de vallée). Il s'est créé autour de cette production

- une dynamique pour le maintien, voire le développement de l'emploi : structures d'enseignements, groupes techniques, filières structurées,
- une identité du paysage : le bocage.

Un diagnostic agricole a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Bocage Bressuirais, qui a permis de compléter l'état des lieux. Notamment à travers d'éléments chiffrés, collectés dans le cadre d'une enquête réalisée auprès de quelque 1 100 entreprises agricoles :

- 9,4% des entreprises agricoles sont engagées en Agriculture Biologique
- 16% des répondants ont dit être engagés dans des mesures agri-environnementales
- 14% irriguent ou voudraient irriguer
- 13% des entreprises réfléchissent à un projet de production d'énergie : photovoltaïque, méthanisation, bois...
- 62 sites où se pratique la vente directe
- 11 magasins recensés
- Une centaine d'entreprises ont un projet d'accueil à la ferme (individuels ou collectifs) : hébergement, magasin, services...
- 24 gîtes recensés
- Des marchés réguliers avec des producteurs locaux, des épiceries avec fournisseurs locaux
- Des auberges liées à des producteurs locaux, etc.

Le diagnostic agricole du PLUI met en avant un certain nombre de propositions visant à :

- Maintenir une dynamique et un tissu agricole dans toutes les communes du territoire
- Limiter la consommation d'espace agricole
- Favoriser la transmission des exploitations
- Valoriser les produits de l'agriculture locale auprès du consommateur
- Encourager les synergies entre agriculture et autres secteurs d'activités (utilisation du sol, valorisation de sous-produits...)
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'agriculture
- Développer des filières valorisant les éléments « non productifs » : filière bois, méthanisation.
- Encourager le développement d'énergies renouvelables en synergie avec l'agriculture : photovoltaïque, méthanisation.

2.6 Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

La dominante agricole du territoire se traduit, dans le paysage, par une succession de secteurs bocagers dont la densité est variable. Plusieurs sites se distinguent, espaces naturels ou lieux singuliers, dont certains ont fait l'objet de mesures de protection, de gestion ou d'aménagement.

Zones d'intérêt écologique et paysager

On compte sur le territoire du Bocage Bressuirais 28 ZNIEFF : vingt-sept ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II. La grande majorité de ces ZNIEFF concernent des zones humides et des boisements, mais aussi les landes.

Sur notre territoire, un seul site Natura 2000 est recensé : la ZSC FR5400439 « Vallée de l'Argenton » désignée par arrêté ministériel du 17 octobre 2008 située en partie sur la commune d'Argenton-sur-Loire au Nord-Est des limites du territoire.

L'enjeu principal qui ressort sur le site de la Vallée de l'Argenton, est de maintenir ou de favoriser l'entretien des coteaux afin de conserver les habitats d'intérêt communautaire.

Cours d'eau et Zones humides

Les zones humides remplissent de multiples fonctions : lutte contre les inondations, soutien de l'étiage, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité, lieux de loisirs... Toutefois, sur l'ensemble du territoire national, les zones humides ont connu depuis plusieurs dizaines d'années une régression sans précédent remettant en cause la richesse écologique de ces milieux. Ainsi, nombre des espèces inféodées aux milieux humides sont aujourd'hui en forte régression. Les causes de dégradation sont multiples : destruction pour l'urbanisation et les infrastructures, drainage par l'agriculture, artificialisation (plans d'eau), fermeture des milieux...

Leur protection se fait à l'échelle nationale, mais aussi au niveau local par l'intermédiaire des SDAGE et SAGE qui doivent être traduits dans le SCoT et les PLU compatibles au SCoT. Les inventaires aujourd'hui exigés par le SDAGE Loire Bretagne, et relayés par les SAGE lorsqu'ils existent, peuvent permettre d'améliorer la protection et la gestion de ces espaces aux rôles si diversifiés.

Les grandes entités naturelles

L'occupation du sol sur le territoire du Bocage Bressuirais, fortement influencée par des caractéristiques physiques naturelles (relief, géologie, réseau hydrographique...) et humaines (axes de communication, urbanisation, agriculture), délimite un certain nombre d'entités naturelles plus ou moins riches et interconnectées :

- le bocage

Les ensembles bocagers du territoire présentent une grande diversité, grâce notamment à leurs interconnexions avec les milieux humides, et abritent à ce titre une biodiversité importante.

Les actions en direction de l'environnement sont nombreuses sur le territoire. Les différents acteurs du territoire se sont particulièrement engagés dans la préservation des paysages : inventaires communaux des haies, études spécifiques, plantations de haies, mises en place de plans de gestion des haies...

Toutefois, l'arrachage des haies reste encore fréquent sur le territoire. En dehors de l'aspect strictement « haie-linéaire boisé », la réflexion doit aussi se porter sur les éléments annexes composant l'espace bocager : prairies permanentes, mares, zones humides, arbres têtards... La préservation de ces secteurs est liée avant tout à l'activité agricole, indispensable à leur maintien et qui doit trouver une valorisation économique de ces milieux en l'état. Faut de quoi, ces derniers seront soit abandonnés, soit totalement remaniés en privilégiant des espaces ouverts permettant d'autres modes d'alimentation du bétail (prairies temporaires, ensilages de maïs...).

Une dernière menace doit être évoquée, celle du changement climatique. Ce phénomène peut induire une évolution des aires de répartition de certaines espèces. Des effets seraient d'ores et déjà observés sur certaines espèces d'arbres (chêne pédonculé, frêne...). Une adaptation à ces phénomènes est donc nécessaire, et doit être anticipée par les gestionnaires.

- les forêts et boisements

Bien que limités en termes de superficie, les boisements présents sur le territoire représentent des espaces à la biodiversité parfois remarquable. Celle-ci s'explique en partie par les interrelations existantes avec les autres milieux naturels : landes, étangs, bocage... La forêt joue un rôle multifonctionnel pour un cortège d'espèces très diversifiée. Ainsi certaines espèces vivent au cœur des vieilles futaies de chênes type atlantique, d'autres privilégient les éclaircies et ouvertures du milieu, tandis que les dernières utilisent la lisière comme gîte et corridor.

En dehors de la mise en valeur de ces espaces proprement dits, le principal enjeu pour ces espaces est de veiller à maintenir les inter-relations avec les autres milieux naturels d'intérêt (landes forestières, zones humides). Il faut dans le même temps veiller à concilier dans ces secteurs protection de l'environnement et activités humaines (exploitation bois-énergie, chasse...) qui parfois rendent difficiles l'homogénéisation de pratiques de gestion (morcellement par les propriétés privées).

- les landes

Tout comme les boisements, les zones de landes restent minoritaires en termes de superficie sur le territoire du Bocage Bressuirais. Il n'en demeure pas moins vrai qu'elles peuvent constituer des zones à l'intérêt biologique marqué car elles abritent de nombreuses espèces floristiques rares.

- les vallées et milieux associés

Les vallées concentrent les composants physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. Les vallées du Bocage Bressuirais ne sont pas en reste avec la présence d'un patrimoine naturel d'une grande richesse, due notamment à l'imbrication entre les landes et les milieux humides composés d'étangs, ripisylves, zones prairiales...

L'importance de ces vallées ne doit toutefois pas faire oublier qu'il existe aussi d'autres milieux d'intérêt, comme les vallées de la Madoire, de l'Argenton, de l'Ouère, du Dolo, de l'Argent et que la biodiversité « ordinaire » se retrouve sur l'ensemble de la matrice. Ces milieux sont les composantes essentielles d'une trame verte et bleue efficace.

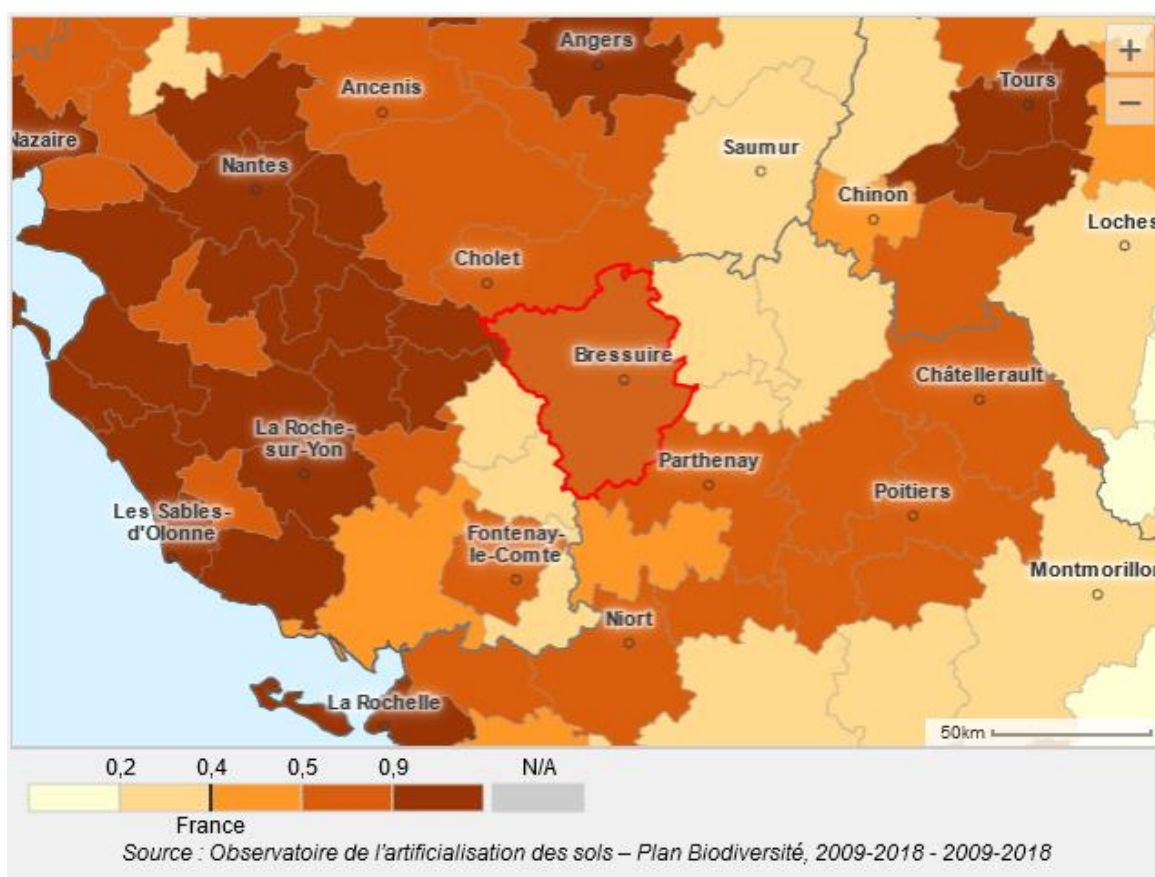
2.7 Lutte contre l'artificialisation des sols

A l'échelle du territoire du Bocage Bressuirais, l'emprise urbaine a progressé depuis les années 1970. On observe également une concentration de l'urbanisation en premier lieu sur les bourgs, puis en dispersion en campagne. Cette évolution s'est faite de façon plus ou moins radioconcentrique à partir des pôles avant de se généraliser à l'échelle du territoire.

On peut estimer qu'environ 600 ha à vocation d'habitat ont été consommés sur la période 2002-2015 (13 ans, surface nette hors voiries), soit près de 46 ha par an pour l'habitat sur l'ensemble du territoire. En acceptant un taux moyen de 20% pour l'aménagement des voiries, équipements et espaces publics liés aux opérations, la consommation brute de foncier peut être estimée à 57 ha en moyenne annuelle.

La consommation foncière est principalement due à l'extension de l'urbanisation à vocation d'habitat (maisons individuelles) dans le prolongement des bourgs. On note une faible part de nouvelles constructions en cœur de bourg, venant combler les « dents creuses ».

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %) : 0,5



La réduction de la consommation d'espace a été travaillée dans le cadre de l'élaboration du PLUI avec un accent mis sur les potentiels de densification dans les centres-bourgs et centres-villes.

Le **PLUI** prévoit une projection de développement démographique de +0.8%/an, pour atteindre 81 000 habitants à l'horizon 2030.

Le territoire est découpé en zone auxquelles sont affectées un ensemble de règles détaillant les possibilités constructives (affectations des sols, constructions et activités interdites, caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères à respecter, etc.). Ces éléments serviront de socle à l'instruction des autorisations d'urbanisme et couvriront l'ensemble du territoire communautaire.

L'approbation du PLUi, programmée à l'été 2021, se substituera au document d'urbanisme actuellement en vigueur. Il intègre les évolutions législatives engagées depuis les années 2000 en répondant notamment aux principes de développement durable, de lutte contre l'étalement urbain, de solidarité et de mixité sociale. Il traduit les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031 pour les dix prochaines années et prend en compte le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

II - Les ambitions du projet de territoire à 2030

AMBITION 1 : Un territoire attractif, innovant, créateurs d'emplois et porteur d'un développement durable

- Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local
- Objectif 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire
- Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique
- Objectif 1.4 : Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique
- Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

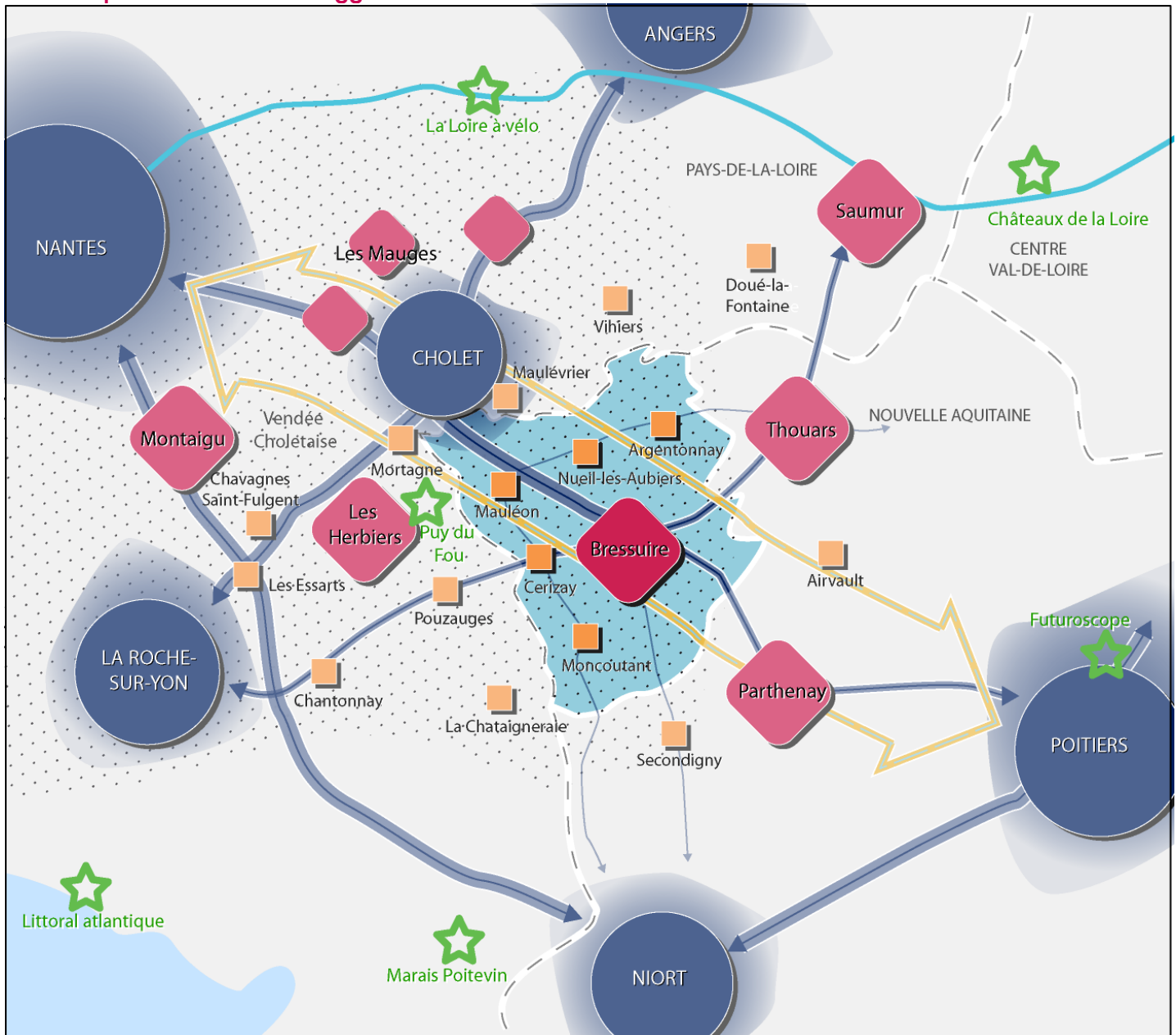
AMBITION 2 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale.

- Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire
- Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...)
- Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée
- Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire
- Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

AMBITION 3 : Un territoire accueillant, Fort d'un projet de Vie solidaire pour Bien Vivre et s'Epanouir

- Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »
- Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté
- Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain
- Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social
- Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

Carte de positionnement de l'Agglo



Le projet de territoire se construira en réseau avec les territoires voisins, en favorisant les coopérations territoriales,

tant avec le Nord Deux-Sèvres qu'avec les EPCI voisins de Vendée et Du Maine et Loire.

AMBITION 1 – Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Le Bocage est riche d'un tissu de petites et moyennes entreprises qui composent le territoire. Cette aire industrielle et rurale organisée autour de pôles urbains à taille humaine constitue un socle productif projeté vers les flux nationaux et internationaux à l'appui des métropoles et agglomérations proches.

Il s'agit de **s'appuyer sur la capacité et le dynamisme économique du territoire pour innover et créer la richesse et les emplois de demain tournés notamment vers la transition écologique et rendre le territoire attractif.**

La capacité de mobilisation des acteurs du territoire à entreprendre et à travailler ensemble, ainsi que la forte culture productive locale partagée à l'échelle de la région historique de la « Vendée Militaire », sont des ressources essentielles à cultiver pour **conserver cette capacité à insérer le tissu économique local dans les flux mondiaux.**

La capacité de résilience face aux crises rencontrées par des secteurs d'activités atteste d'une ambition forte à assurer et à poursuivre un **développement endogène** pour renouveler **l'attractivité du territoire.**

La mise en œuvre des conditions de réussite pour relever les enjeux en **matière d'innovation** notamment liée au **numérique**, est déterminée par des politiques générales d'accompagnement du tissu d'entreprises qui s'appuient sur les infrastructures matérielles (réseaux de communication routiers et numériques, immobilier d'entreprise, foncier économique...) et les ressources immatérielles (formation, services aux entreprises et aux actifs, image du territoire...).

Cette ambition se décline à travers les objectifs suivants :

1.1- ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE PRODUCTIVE ET INNOVANTE DE L'ECOSYSTEME ECONOMIQUE LOCAL

Le développement et la diversification de ce tissu entreprenant et dynamique est au cœur des priorités de développement du Bocage Bressuirais. L'objectif est :

- d'intégrer les entreprises dans des **réseaux locaux d'innovation**,
- d'augmenter leurs capacités à développer leurs marchés,
- de faire connaître leurs produits et offres de services à l'extérieur,
- de contribuer à leur renommée pour se faire connaître à l'extérieur.

Il s'agit à la fois d'apporter un appui à la création d'entreprises nouvelles au travers notamment :

- d'incubateurs-pépinières d'entreprises innovantes en lien avec des incubateurs métropolitains,
- en développant des lieux-ressources de type **fablab ou tiers lieux**,
- mais aussi de mieux positionner les entreprises existantes, en proposant des **services d'accompagnement de qualité.**

L'accompagnement en faveur de l'attractivité économique du territoire en lien avec les orientations du **Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** et de **Territoire d'Industrie Nord Deux Sèvres** privilégiera des

actions de marketing territorial avec pour double finalité de favoriser le **développement économique exogène** et d'initier une **démarche de communication positive**.

Pour ce faire, l'Agglomération structurera et affirmera une **offre d'accueil des entreprises** plus lisible et cohérente en hiérarchisant des pôles Economiques : mise en avant d'une vitrine économique du territoire d'une part et d'autre part préservation du maillage économique traditionnel « pays des usines à la campagne ».

La compétitivité des entreprises implique une **montée en compétence des cadres et dirigeants**, l'accès à **des savoirs de pointe**. La **transmission/reprise** d'entités fera l'objet d'une vigilance particulière dans un environnement où la concurrence des grands groupes est prégnante. Cet accompagnement sera conduit en lien avec les Chambres Consulaires.

Le travail en réseau déjà très fort au sein de différentes associations (Club des Entreprises, Centre des jeunes Dirigeants (C.J.D), Business Network International...) a permis la création de manifestations économiques d'ampleur (Soirée Prestige du CJD...) et d'un cluster métallurgie animé par **l'association « Maison de l'Emploi »**. L'innovation, l'animation et le renforcement de ces réseaux vers la recherche-développement seront favorisée.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais entend favoriser la diversification de son tissu économique au profit **d'activités productives tertiaires**. Les initiatives en matière de création d'espaces de coworking et autour du projet du quartier de la gare à Bressuire vont compléter cette dynamique.

Cette dernière s'appuiera sur une **main d'œuvre qualifiée**, formée et en capacité de s'adapter grâce à :

- Un partenariat développé entre les établissements de formation du Bocage, les Universités/centres de formation environnants et les entreprises ce qui favorisera des expérimentations comme le **projet Campus Connecté, Ecole de Production...**
- Un renforcement de l'offre de formation initiale, de l'apprentissage et une meilleure adéquation entre les filières de formation et le tissu économique local,
- Un accompagnement des entreprises dans la recherche et l'accueil de salariés.

L'inscription du Bocage Bressuirais dans la démarche nationale **des Territoires d'Industrie** marque cette reconnaissance de la sphère productive, générant de fait le développement local. L'impulsion de ce dispositif vient soutenir la volonté des acteurs économiques du Bocage Bressuirais de poursuivre leur mutation vers l'industrie du futur, et accompagner leur inscription à l'international.

1.2- FAVORISER L'ADAPTATION ET LA DIVERSIFICATION D'UNE AGRICULTURE ANCREE DANS LE TERRITOIRE

Cet objectif a pour ambition à la fois de maintenir l'emploi agricole, de renforcer l'ancrage territorial, d'offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre tout en préservant et valorisant les ressources locales et l'environnement.

Le Bocage Bressuirais est un territoire agricole d'élevage disposant d'une grande diversité de productions animales (18 filières identifiées (bovin viande, volaille, ovin...) et d'une forte présence d'industries agro-alimentaires.

Pour 10 départs en retraite, seulement 4 installations sont prévues dans les prochaines années. Le regroupement des exploitations, la baisse de la consommation de viande, la diminution des aides vont faire évoluer l'agriculture avec le risque d'un impact négatif sur les paysages.

Aussi, il importe de concilier la ruralité et les mutations de l'économie agricole autour de l'élevage dans le développement de la filière agro-alimentaire, par la préservation des potentialités agronomiques et les opportunités de **l'économie circulaire** (déchets, méthanisation, filière bois, biogaz...). C'est pourquoi, l'Agglomération du Bocage va s'engager, au travers du **Contrat d'Objectif Territorial (COT)** vers une démarche ambitieuse de transition écologique conjointe associant l'économie circulaire à la transition énergétique.

Les évolutions de la société en matière de transition énergétique privilégiant une agriculture plus respectueuse de l'environnement et moins consommatrice de viande questionnent et seront à prendre en compte dans **l'accompagnement des mutations de l'agriculture locale** avec en parallèle, le souci **d'assurer les conditions d'un maintien du tissu d'exploitations agricoles dense et des fermes à taille humaine**. Adapter l'agriculture aux enjeux énergétiques et climatique de demain constitue ainsi un enjeu majeur de la stratégie du PCAET (Axe 3). Il s'agira d'accompagner la transition agricole en encourageant de nouvelles pratiques plus adaptées aux enjeux environnementaux : biodiversité, fertilité des sols, réductions des traitements phytosanitaires, agriculture de conservation...sans remettre en cause la rentabilité économique. Le développement d'actions en matière de **stockage du carbone**, notamment la plantation de haies, sera accompagné afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'élevage herbivore.

Le partenariat avec les établissements d'enseignement agricole du territoire favorisera la recherche-développement, l'innovation et la diversification dans les exploitations agricoles et l'ouverture vers **les centres de recherche (INRA...)** : l'idée de la création d'un Pôle du développement de l'élevage a ainsi été émise.

Donner une lisibilité à long terme et des perspectives à l'économie agricole est une priorité. La transformation des matières agricoles pour une meilleure valeur ajoutée, **les circuits courts**, l'agriculture biologique ou responsable sont des objectifs nouveaux et complémentaires. L'élaboration **d'un projet alimentaire Territorial** permettrait à terme d'insuffler cette dynamique. La collectivité a décidé d'apporter son soutien aux filières de proximité, présentes sur le territoire, en encourageant la consommation locale. Il s'agira de tirer parti de la surface importante d'espaces agricoles et de la diversité des filières (élevage, maraîchage, ...) ainsi que de la taille du territoire pour développer des relations de proximité qui répondent à la demande croissante de qualité alimentaire et de bien-être des habitants.

Outre cette démarche de valorisation des circuits courts, la pérennisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement se traduit par différentes initiatives menées en partenariat avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, qu'il conviendra de poursuivre, et de nouvelles à lancer. La recherche de proximité entre producteurs et consommateurs au travers de la notoriété des produits fermiers, de l'attrait des marchés locaux, du développement de l'agritourisme, du maraîchage y compris dans la restauration hors foyers favorisera l'émergence de nouveaux projets agricoles et leur ancrage local.

L'activité agricole façonne les paysages et garantit sa dominante paysagère. La préservation de ce paysage de bocage avec ses prairies naturelles, ses haies doit rester une priorité. Développer son lien avec le territoire conduit l'agriculture à être un acteur principal de la **gestion du paysage** et des ressources (eau, biodiversité...), et un animateur du bien vivre (énergies renouvelables, circuits courts, agritourisme...).

Par ailleurs, l'activité agricole s'inscrira dans **une planification urbaine** rendant compatible le développement urbain et économique avec la préservation des ressources agricoles et l'agriculture péri-urbaine en limitant la consommation d'espaces agricoles et en organisant l'aménagement des sièges d'exploitation sur des espaces plus adaptés.

1.3- FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UN DES SOCLES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE

Les collectivités territoriales doivent jouer un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ce changement, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air.

En effet, le développement des territoires ne peut se concevoir sans une prise en compte forte de la composante climat-énergie. Les politiques publiques doivent concourir en s'intensifiant au respect des engagements internationaux de la France en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des gaz à effet de serre et de la production d'énergie renouvelable.

Aussi, l'Agglo2b, afin de répondre à l'enjeu de la transition énergétique et climatique, s'est donnée pour ambition de s'engager dans une nouvelle dynamique et de devenir **« Territoire à énergie positive » en 2050** par le biais de son **Plan climat air Energie Territorial**, outil opérationnel de cette transition. À cette fin, elle s'engage à la fois à avoir un rôle d'exemplarité dans ce domaine et à lancer des actions visant à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des bâtiments, des activités économiques, des transports, de l'agriculture et propose un programme d'actions pour un nouveau modèle de développement, plus sobre, plus pérenne et plus économe.

Le territoire du Bocage Bressuirais dispose d'atouts en termes de ressources naturelles. Il est également engagé dans un développement des énergies renouvelables à partir de ses ressources locales (haies, effluents d'élevage...) et dans une démarche **d'écologie industrielle territoriale**.

Pour une meilleure compétitivité, certaines entreprises investissent dans des process et des pratiques plus vertueuses favorisant **l'émergence d'une filière éco-industrielle**. Le développement de projets innovants et le partage de nouvelles pratiques seront accompagnés.

Le Bocage Bressuirais s'est fixé pour objectif de devenir un **territoire à énergie positive** en 2050.

Les leviers de développement seront mobilisés tant dans le domaine agricole, industriel que tertiaire ou résidentiel ou dans les transports.

Le défi sera d'allier démarche de développement durable préservant les ressources du territoire (sol, bocage, paysage...) et le développement économique en favorisant la production **d'énergies renouvelables** ou propres qui préservent les ressources naturelles et produisent peu de gaz à effet de serre. Il s'agira d'étudier l'opportunité de se saisir des ressources du territoire pour développer de telles énergies. Les enjeux sont à la fois environnementaux et de développement de filières économiques. Plusieurs sources d'énergie sont identifiées pour être explorées : le solaire, le bois, la bio méthanisation et les bio combustibles, l'éolien, la géothermie.

Les **ressources locales pourront être valorisées** via **l'économie circulaire** notamment à partir de la matière organique des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires.

En revanche, le développement de l'éolien devra être régulé dans un souci de préservation durable du bocage (patrimoine paysager et appui de la biodiversité). Dans cette perspective, les élus du Bocage Bressuirais ont souhaité réaliser un **schéma directeur des énergies**

renouvelables et de récupération, où il s'agira notamment de permettre l'identification des zones préférentielles ou d'exclusion pour l'implantation des ENR.

1.4- DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE PHYSIQUE ET NUMERIQUE DU TERRITOIRE ET LES USAGES DU NUMERIQUE

L'amélioration des **infrastructures routières et numériques** est indispensable à une meilleure connexion du monde économique avec les métropoles et les axes structurants.

La poursuite de l'aménagement de la **liaison inter-régionale RN 249 en 2x2 voies Bressuire-Poitiers-Limoges est LA PRIORITE.**

Cette liaison structurante vers la Nouvelle Aquitaine, ses 3 capitales régionales et vers Lyon et le Sud Est permettra de connecter les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine. De plus, cette infrastructure routière soutient les flux productifs du Grand Ouest (Bretagne, Choletais, Vendée) à savoir le transit de l'industrie et des activités agroalimentaires exportées vers les bassins de consommation de l'Est comme en témoignent les implantations logistiques associées.

La meilleure insertion dans les flux implique également l'amélioration et le développement des transports publics et notamment de la **desserte ferroviaire voyageurs** facilitant les échanges journaliers entre le territoire et les métropoles dont Paris. Ainsi, le **projet de modernisation de la ligne Thouars – Bressuire - La Roche sur Yon** porté par SNCF Réseau, doit permettre de maintenir cette ligne et d'étudier son schéma de desserte et d'adapter l'offre de services.

Ce schéma de desserte s'intégrera dans le schéma régional multimodal porté par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités en partenariat avec la Région et l'Agglomération.

L'intermodalité et le développement de différents modes de transports complémentaires **organisés au sein du Plan Global de déplacement**, favoriseront les connexions interrégionales et la desserte équilibrée de l'ensemble du territoire de l'Agglomération en s'appuyant sur **le Pôle d'échange Multimodal** à la Gare de Bressuire.

Cette interconnexion se déclinera également dans une **coordination renforcée de l'offre de mobilité** à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine et d'une partie des Pays de la Loire.

L'amélioration des liaisons routières et ferroviaires avec les territoires voisins (Thouarsais, Maine et Loire, Vendée et Sud deux Sèvres) qui permettent aux bassins de vie d'interagir seront à privilégier. L'organisation multipolaire du territoire implique de s'intéresser aux liaisons convergentes vers Bressuire et entre les pôles.

En matière de développement numérique, la déclinaison du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) sur les zones urbaines, auprès des principaux sites de services puis du reste du territoire est à réaliser au plus vite avec pour finalité une couverture maximale du territoire **en fibre optique** ; équipement indispensable pour le développement du territoire.

L'internet mobile nécessitera un renforcement du réseau de **téléphonie** afin que l'ensemble du territoire soit couvert et non dépendant d'un seul opérateur.

L'installation d'infrastructures de visio-conférence et d'échanges sera privilégiée, pour éviter des déplacements subis.

La Crise récente du COVID a mis en avant **le développement du télétravail** et l'attrait des citoyens pour une installation en milieu rural sous la condition d'une **desserte numérique** optimum et permettant le travail en visio.

1.5- **RENFORCER LE TOURISME ET L'EVENEMENTIEL COMME VECTEUR DE L'ECONOMIE RESIDENTIELLE.**

L'attrait touristique du territoire est basé sur sa proximité avec des sites touristiques majeurs : Puy du Fou, Futuroscope, Côte Atlantique, Marais Poitevin, la Rochelle, Châteaux de la Loire...dont le renom permet d'attirer des clientèles et de valoriser ses sites locaux (Pescalis, Château de St Mesmin, Val de Scie, Tour Nivelle et les vallées de la Sèvre Nantaise et de l'Argenton.

La **Destination Bocage**, complémentaire de l'attrait de ces grands sites, est orientée vers le tourisme vert et familial, un accueil dynamique et inventif favorisant une découverte active et créative.

L'habitant et l'hébergeur seront les premiers **ambassadeurs du territoire**.

De ce constat, la démarche de développement touristique se construit à travers **l'hébergement, comme porte d'entrée touristique du territoire**. Le nombre d'hébergement est ainsi passé de 174 établissements en 2014 à 340 en 2020. L'accompagnement des prestataires sera prioritaire : développement des compétences, de services associés, création d'accueil sous des formes atypiques....

Le Schéma de développement touristique 2021-2027 définit 5 orientations stratégiques :

- Porter l'évènementiel au-delà du Bocage pour qu'il bénéficie de ses retombées
- Faire de l'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire ;
- Développer un accueil dynamique et chaleureux ;
- Renforcer une offre de loisirs et de découverte, entre nature et histoire ;
- Mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique et de loisirs

La valorisation des atouts naturels, paysagers et historiques du Bocage sera renforcée par la création de **liaisons vertes** raccordées à des **itinéraires de randonnée** de renom national (Vélo Francette). Un projet d'itinéraire reliant la vallée de la Loire au Puy du Fou est à l'étude. Les ressources locales permettront de proposer des points d'étapes avec des activités diversifiées (produits locaux, restaurants, site environnemental...).

La notoriété du territoire acquise par son tissu économique représente également une cible au travers **du tourisme d'affaires**. Grace au réseau des entreprises du Bocage, à la présence d'équipements tels que Bocapole, des partenariats se développent autour de différents points d'entrée (hébergement, conférence, séminaire, animation...). La création de la **Maison du tourisme** sur l'aire de Bocapole participera à la **promotion et à l'attractivité du territoire** en mettant en lumière les savoir-faire et produits locaux.

Dans la même logique, le **tourisme évènementiel** qu'il soit culturel ou sportif (Tennis, Highlands Game...) est facteur de développement. La richesse et le dynamisme du monde associatif sont des facteurs permettant son développement.

Plus globalement, en s'appuyant sur Bocapole, outil privilégié d'accueil d'évènementiels, des festivals populaires ou spécialisés pourraient se développer à l'instar du Festival Terre de Danses, afin d'amplifier l'animation estivale du territoire.

La demande des clientèles est en perpétuelle évolution. Le succès des activités familiales « à sensation » comme le Parc Aventure, le karting, le golf, le Val de Scie ou celles basées sur des activités numériques (géocatching) en témoigne.

Des projets de développement touristique permettront de dynamiser le territoire du Bocage, de diversifier son activité économique notamment dans les secteurs plus ruraux comme l'Argentonnois et le Moncoutantais.

Le **redéploiement de Pescalis vers des activités plus ludiques** et grand public, le nouveau **projet d'animation** du **Château de St Mesmin**, celui du **Château de l'Ebaupinaye**, du karting d'Argenton iront dans ce sens.

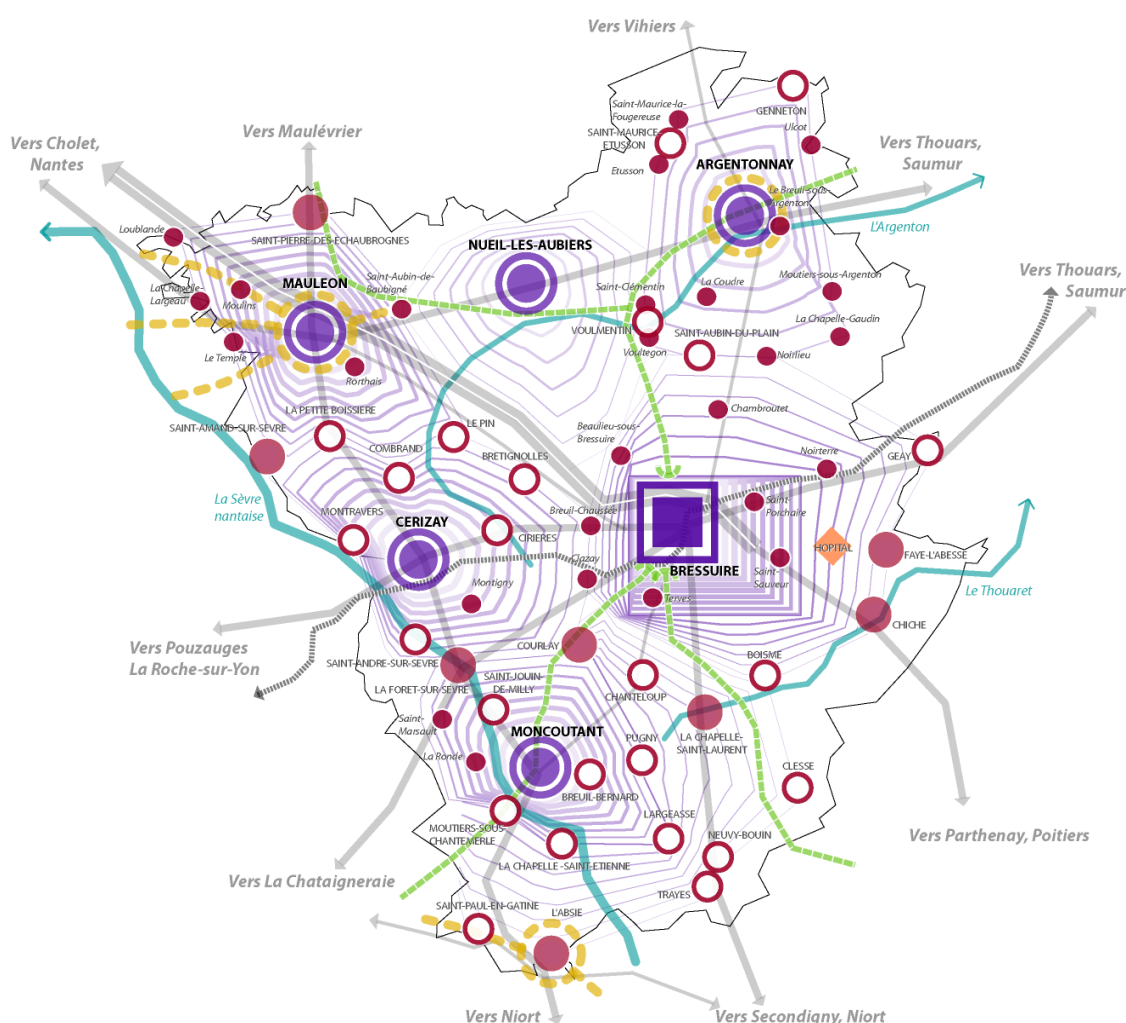
AMBITION 2 :

Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

Il s'agira de préfigurer le territoire de demain, résilient pour avoir mesuré et anticipé sa vulnérabilité au changement climatique, anticipé son adaptation, en se transformant et en innovant.

L'armature urbaine multi polarisée du territoire du Bocage Bressuirais est une spécificité, articulée autour d'une ville centre Bressuire, 4 pôles secondaires structurants (de plus de 5 000 habitants) : Mauléon, Cerizay, Moncoutant sur Sèvre, Nueil-les-Aubiers et 2 pôles de proximité : Argentonnay et l'Absie. (SCoT et PLUi).

L'ambition du territoire est de conforter **ce maillage territorial** de pôles de proximité qui est la clé d'une volonté permanente d'œuvrer en faveur de l'équilibre entre ville et campagne et de la proximité pour l'usager.



L'objectif de croissance du nombre d'habitants affichée dans le SCoT (0,8 % par an) interpelle les ressorts qualitatifs de l'attractivité résidentielle et économique. La stratégie d'accueil des habitants, des entreprises et des actifs s'articulera entre les polarités et le milieu rural, selon leurs spécificités et leurs propres rythmes de développement.

La préservation des ressources et en premier lieu du maillage bocager qui constitue l'identité même du territoire en est le parallèle.

Cette ambition se décline à travers les objectifs suivants :

2.1 PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE DE BOCAGE ET SES VALLÉES COMME UN ATOUT ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE, PAYSAGER ET IDENTITAIRE

Le territoire est attaché à son paysage de bocage et de vallées, composé d'éléments naturels (haie, chemins creux, chirois, zones humides...), facteur identitaire pour les habitants, support de biodiversité et présentant un intérêt agronomique fort pour l'agriculture.

Les espaces boisés et humides forment **une « trame verte et bleue »** articulée autour des vallées de la Sèvre Nantaise, de l'Argenton et du Thouaret. Des zones agricoles prairiales et bocagères jouent un rôle de milieu relais complémentaires au sein duquel l'activité de polyculture-élevage prévaut et préserve ce paysage.

La trame verte et bleue définie au sein du SCoT permet de révéler les richesses des composantes des paysages du bocage. Sa valorisation se déclinera au travers d'un **projet global** prenant en compte **les multiples fonctionnalités de l'écosystème bocager** : agriculture, protection de la ressource en eau, qualité de l'air, filière bois-énergie locale, loisirs et tourisme...

Dans le cadre de vie urbain, les composantes paysagères et patrimoniales du territoire constituent un support majeur du « Bien vivre » et un attrait certain pour les habitants.

Au sein du **Plan Paysage**, la valorisation de la trame verte et bleue permettra d'éviter la banalisation de l'extension pavillonnaire et de remettre au cœur du processus l'originalité et la richesse de ce patrimoine paysager, son intégration dans les projets urbains avec pour perspective l'inscription des bourgs dans leur environnement (belvédère...).

Dans ce cadre, des outils de protection seront institués afin de limiter la diminution progressive du linéaire de haies.

2.2 PRÉSERVER LES RESSOURCES RARES ET FRAGILES (AIR, EAU, BIODIVERSITÉ, FONCIER...).

Le patrimoine naturel de l'agglomération comprend un certain nombre de **sites naturels remarquables** pour la plupart déjà identifiés à travers les sites NATURA 2000, les sites naturels inscrits ou classés et /ou la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, les

réservoirs de biodiversité du SDAGE Loire Bretagne, le réseau hydrographique et l'écosystème bocager.

Ce réseau est connecté et imbriqué aux territoires voisins.

L'enjeu est de faire converger les usages **de la trame verte et bleue** autour d'une **préservation des équilibres** et d'une **mise en valeur des richesses des milieux naturels**.

Ainsi, la préservation de la ressource en eau tant dans son volet biodiversité que de ressource en **eau potable** et pour l'agriculture nécessitera une attention particulière d'autant que le territoire se situe en amont de plusieurs captages d'eau potable.

Cela inclut également la préservation des zones d'expansion des crues des cours d'eau, la restauration des continuités écologiques et la préservation de la qualité du lit mineur des rivières et des zones humides au travers **des Contrats Territoriaux de Milieux aquatiques (CTMA) et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes**.

L'évolution de la capacité épuratoire des unités de **traitement des eaux usées** doit être anticipée afin de tenir compte des projets de développement et de l'accroissement démographique envisagé sur l'agglomération...

L'Agglomération sera également vigilante à prendre en compte **les risques** au travers d'une approche intégrée de l'aménagement. Au-delà des risques d'inondation évoqués ci-dessus, cela inclut notamment les risques radon en lien avec l'activité minière uranifère, les anciennes décharges et sites pollués. La démarche d'Urbanisme liée à la Santé, initiée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le site du projet de la Gare pourrait ainsi être généralisée.

Une ambitieuse **politique de réduction des déchets et d'économie circulaire** favorisera également la préservation des ressources fragiles du territoire au travers d'une stratégie politique autour de 4 axes principaux :

La généralisation du tri à la source des biodéchets et la réduction du gisement avec :

- L'extension des pratiques de compostages domestiques et partagées,
- Le renforcement de la collecte des biodéchets des gros producteurs du territoire,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Une gestion locale des déchets organiques.

La réduction des gisements de déchets en déchetteries avec :

- L'optimisation du fonctionnement des installations : modernisation, contrôles d'accès...
- La mise en place d'un tri plus poussé sur certains flux : déchets verts, nouvelles filières REP, filière CSR ...
- Le développement du réemploi au travers de nouveaux équipements comme une recyclerie et une matériauthèque et la promotion de la réparation pour augmenter la durée de vie des biens,

L'amélioration de notre cadre de vie impliquera une lutte contre les incivilités, le respect du Règlement de collecte des déchets et plus globalement la mise en place d'une politique **d'économie circulaire** sur l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Cette politique s'accompagnera d'une sensibilisation et d'un accompagnement des habitants du territoire.

2.3 CONFORTER LE MAILLAGE DE CENTRES-BOURGS ET LA DECLINAISON D'UNE OFFRE COMMERCIALE ADAPTEE.

L'Agglomération affirme sa volonté **d'agir pour une ruralité active et durable**. Cette priorité du programme LEADER Nord Deux-Sèvres se décline au niveau des centres-bourgs par **la volonté de favoriser le « vivre ensemble » et de susciter l'envie de réinvestir les centres-bourgs afin de les rendre attractif**.

Cette orientation reprise dans le **Plan local de l'Habitat** se traduit par la mise en place d'un Programme cohérent et transversal d'accompagnement des communes : « **Cœur de Bourg - Cœur de Vie** ».

La revitalisation des centres-bourgs s'appuie sur 4 piliers d'intervention :

- habitat et cadre de vie,
- économie et services,
- mobilité et transport,
- animation-Tourisme-patrimoine.

Conduire concomitamment la réflexion autour de ses 4 piliers permet de donner aux projets d'aménagements communaux, une envergure et une structuration.

Les dispositifs « **Cœur de Ville** » pour la Ville de Bressuire, « **Petites Villes de Demain** » et l'**AMI (Appel à manifestation)** pour Moncoutant sur Sèvre, Cerizay, Mauléon, Nueil-les-Aubiers et Argentonay permettent de décliner cette démarche globale qui s'intéressa également aux autres centres-bourgs (LEADER...).

Ce **traitement volontariste en faveur des centres-bourgs** est clairement affiché dans le SCoT et le PLUI et se traduit par l'inscription d'un taux de requalification urbaine de 40% des besoins de logements pris à l'intérieur du tissu urbain dont 10% sur la réhabilitation de l'habitat vacant.

S'ajoute à cette démarche, la prise en compte du **maillage territorial** en Pôles avec une sectorisation et un ciblage des zones de développement préférentielles visant à asseoir la stratégie globale du territoire. Le rôle-clé de la ville-centre et des pôles structurants constitue une accroche majeure pour accentuer **l'attractivité territoriale** tout en veillant à conserver une **politique communautaire équilibrée** au travers des zones de développement périurbaine et rurale.

En corollaire, le dynamisme de **l'activité commerciale** et le maintien voire le développement des services marchands en milieu rural est primordial. L'affirmation d'une politique commerciale est ainsi inscrite dans le PLUI. L'offre commerciale sera structurée autour d'une répartition cohérente avec **la préservation des commerces de proximité en milieu rural ou le développement de nouvelles offres** à partir de solutions innovantes permettant d'assurer une offre de quotidienneté. En complément, le maillage autour des pôles sert d'appui à la répartition de la desserte optimale des populations du territoire notamment pour les besoins hebdomadaires.

L'affirmation du **rayonnement commercial** du territoire ne pourra se faire que par l'implantation d'enseignes commerciales d'activités plus occasionnelles sur Bressuire. La diversification de l'offre commerciale participera à consolider le rayonnement de Bressuire sur son territoire dans une aire de chalandise soumise à l'influence de pôles majeurs (Nantes, Poitiers, Cholet, La Rochelle...).

2.4 ORGANISER UNE OFFRE DE SERVICES AUX PUBLICS ADAPTEE ET INSCRITE DE MANIERE COHERENTE SUR LE TERRITOIRE.

Le renforcement de l'attractivité du Bocage Bressuirais passe par l'accessibilité à une offre organisée d'équipements et services de qualité en mesure de répondre aux besoins des populations, favorisée par **l'organisation multipolaire** du territoire.

Cette organisation multipolaire sera consolidée en fléchant dans les centralités les équipements structurants type piscine, cinéma, collège, maisons de santé, établissements pour personnes âgées, conservatoire de musique...

En proximité, une vigilance sera apportée à **l'accessibilité** et donc au maintien de services et équipements (petite enfance, bibliothèques, déchetterie...) dans un rayon de 15 minutes pour chaque habitant.

Au-delà, des solutions innovantes (comme le développement de l'itinérance, la mutualisation des missions) seront à rechercher auprès d'acteurs locaux (facteurs, commerce itinérant, associations...) afin de rendre disponibles les services au plus près des habitants non mobiles.

Le maintien des services aux publics en milieu rural sera une priorité à travailler en lien avec les communes. Des solutions innovantes alliant commerces, numérique et services aux publics peuvent être imaginées.

Le schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (2018-2023) met ainsi en avant **les Maisons France Service** et **la médiation numérique**.

Il sera nécessaire d'organiser et de structurer localement la présence de **médiateurs numériques** que ce soit dans les Maisons France Service, des associations type CSC, ou dans le réseau des bibliothèques...), indispensable dans la lutte contre la **fracture numérique**. L'accompagnement des publics en difficulté vers l'autonomie dans les usages quotidiens du numérique et notamment dans l'accès au droit et aux formalités administratives (déclaration d'impôt, suivi retraite...) sera une priorité à laquelle s'ajoute la difficulté pour les habitants résidant dans **une zone avec un déficit de couverture numérique**.

Le rayonnement de l'offre de services en proximité se décline par ailleurs, par le développement d'animations en proximité par les services de l'Agglomération avec par exemple la présence **d'activités artistiques et culturelles délocalisées** dans les écoles, les salles communales et plus globalement « hors les murs ».

Cette offre de services s'appuie aussi fortement sur **la richesse du tissu associatif** qui joue pleinement son rôle que ce soit sur le plan culturel, sportif ainsi que dans les autres champs des loisirs.

Comparativement aux autres territoires similaires (pôles de 10 000 à 40 000 emplois) de Nouvelle Aquitaine, le Bocage a un **niveau d'équipements inférieur notamment dans le domaine de la santé**.

La cartographie de l'Agence Régionale de Santé le confirme en classant la plupart du territoire en zone très vulnérable du fait **d'une démographie médicale et paramédicale très faible**. L'élaboration du Projet de santé Territorial à l'échelon de l'Agglomération en 2013 et 2020 avec entre autres la création de Maisons de santé Pluridisciplinaires à Moncoutant sur sèvre, Cerizay, Nueil-les-Aubiers et Argentonay a permis de soutenir **les conditions d'exercice d'une santé de proximité**. Une vigilance sur le renouvellement des professionnels et sur d'autres secteurs non

organisés comme le Mauléonais sera à assurer. Le travail en concertation avec la CPTS (Communauté professionnelle de santé) sera à favoriser.

La prévention, la coordination des acteurs s'organise et doit être renforcée et optimisée au travers du **Contrat Local de Santé. (2018-2023)**

La création du **Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres** à Faye l'Abbesse qui constitue un point majeur d'attractivité du territoire, devra accentuer le développement d'un partenariat avec la médecine de ville déjà formalisé au travers de la démarche « Ville-Hôpital ».

2.5 FAVORISER LA MOBILITE ET L'ACCES AUX SERVICES SUR LE TERRITOIRE

L'Agglomération exerce la compétence Transports-Mobilité depuis le 1^{er} janvier 2014. Le **Plan Global de déplacement** adopté en 2019 définit la politique mobilité de l'Agglomération dans ses échanges internes mais aussi avec les territoires voisins.

Dans un territoire rural, où la **dépendance vis-à-vis de l'automobile est forte**.

Ce PGD interroge et lance des perspectives sur nos nouvelles façons de nous déplacer dans les années à venir tout en apportant des réponses concrètes aux besoins des habitants pour leurs déplacements, en y intégrant l'enjeu climatique.

L'accessibilité des usagers en tout point du territoire aux services est un enjeu difficilement atteignable dans un contexte d'agglomération rurale avec un habitat dispersé.

Les pratiques essentiellement tournées vers la voiture seront à faire évoluer par un travail de sensibilisation.

L'offre de transports collectifs développée par l'Agglomération va dans ce sens, en incitant l'usage du transport collectif pour les déplacements domicile – travail.

Cette offre de transports est construite autour de l'organisation multipolaire du territoire afin d'assurer **un maillage** entre les différents pôles, renforcée au local par l'offre de transports scolaires ouverte à tous.

Déjà, l'autosolisme tend à se réduire avec le développement du covoiturage : 17 aires sur le territoire.

La création de **la plateforme d'échange et de mobilité** à la gare de Bressuire va permettre d'identifier une offre multimodale sur le territoire. Sur ce site réaménagé et sécurisé avec la création d'une passerelle pour développer une offre sur les 2 côtés des voies, l'ensemble de l'offre de déplacements seront déclinés : bus, cars scolaires, trains, un espace de covoiturage, l'accès à un parc de location sécurisé de véhicules, vélos, scooter et la liaison cyclable entre les voies vertes. A terme, une information mutualisée sur les différentes mobilités sera proposée.

Sa proximité avec **La Cité de Jeunesse et des Métiers** renforcera sa mission d'information auprès du public Jeunes.

En parallèle, des expérimentations ou des pratiques nouvelles se développent.

Dans une perspective de développement durable, de transition énergétique, la réflexion sur de nouvelles pratiques de déplacement domicile-travail dans un territoire des « Usines à la campagne » se fait jour. Les mentalités évoluent avec un développement du covoiturage au niveau des salariés et la mobilisation de certaines entreprises autour **de Plan de mobilité des entreprises**.

Suite à une mobilisation d'acteurs, l'Agglomération en lien avec ses partenaires dont les Ateliers du Bocage, l'association « Maison de l'Emploi » ...a répondu à un appel à Manifestation de l'ADEME « French Mobility ». L'expérimentation « **MOBIL'isés : L'innovation sociale au service de la mobilité en Bocage** » a pour ambition d'inventer des mobilités faciles sur le territoire en favorisant la mobilité en partage, le court-voiturage, la mutualisation de véhicules, ... Sa déclinaison opérationnelle favorisera une autre vision des mobilités plus partagée et solidaire, facilitera l'accès à l'emploi de salarié en difficulté et pourrait inciter les entreprises à s'impliquer dans la mise en œuvre de Plans de déplacement inter-entreprises ou de zones économiques. En dehors de ces trajets, les véhicules sont disponibles pour d'autres usages (trajets professionnels de l'entreprise, déplacements en soirée et le week-end pour les habitants...). Depuis début 2021, un outil de gestion et de réservation est disponible qui permettra de mesurer l'évolution de cette pratique.

Pour les publics captifs et en particulier pour les personnes âgées, un dispositif de **Transport solidaire** appelé aussi **transport d'utilité sociale** proposé depuis 2018, a démontré son utilité par la montée en puissance des trajets réalisés. Il permet de lutter contre l'isolement des personnes en difficulté face à la mobilité (personnes âgées, jeunes sans permis, adultes en difficulté d'insertion).

En partenariat avec les communes, l'Agglomération s'intéressa **aux mobilités douces par le biais du schéma directeur cyclable intercommunal** en cours de réalisation. Il permettra de définir la stratégie cyclable du territoire pour les 10 à 15 prochaines années pour les déplacements du quotidien dont les déplacements domicile-travail avec le développement des vélos électriques mais aussi sur le plan touristique. Celui-ci sera élaboré en cohérence avec le Schéma départemental.

AMBITION 3 : Un territoire Fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir

L'attractivité du territoire et sa capacité à porter les mutations qui nourriront son développement et son dynamisme demain repose également sur **ses valeurs humaines**. Le sens de **la ruralité vécue** en bocage est vecteur d'entraide collective et de réseaux de sociabilité et de solidarité.

La **politique dynamique d'accueil des nouveaux salariés et de leur famille** que souhaite conduire l'Agglomération en sera plus efficiente.

Cette ambition se décline à travers les objectifs suivants :

3.1- CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES ADAPTEE A LA DEMANDE POUR TOUS LES AGES ET TOUS LES PUBLICS. ÊTRE UN TERRITOIRE « MULTI-SERVICES »

Derrière le lien entre les générations, il s'agit de construire un territoire chaleureux pour tous. De manière générale, les problématiques sont souvent traitées par tranche d'âge (jeunes, actifs, seniors...). Il s'agira de décloisonner les actions en faisant une force de ce que chacun peut apporter à l'autre et ainsi prévenir les situations d'isolement dans un souci de développement de la cohésion sociale et humaine.

En matière d'offre de logement, la diversité sera privilégiée au travers d'opérations mixtes : mixités sociale et générationnelle, taille des logements... Il s'agira de **fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de population** et de développer les potentialités (**Contrat de Mixité Sociale signé en 2021**) ; cela implique **un accompagnement adapté** notamment pour les ménages défavorisés ainsi que pour les gens du voyage en démarche de sédentarisation (terrains familiaux).

La réalisation du projet **« Résidences habitat Jeunes »** inscrit au PIA (Projet innovant pour la Jeunesse 2015-2021) créera une offre adaptée au public Jeunes, diversifiée en fonction de la réalité économique locale avec une répartition multipolaire et s'appuie sur la mobilisation des acteurs du territoire.

L'adaptation des **logements** et l'émergence de solutions innovantes en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, favorisera le « Vivre ensemble » avec une offre de services spécifiques et des animations créant de **véritables lieux de vie** (par exemple des espaces d'habitation intergénérationnels).

De par ses compétences, l'Agglomération structure sa politique Familles de 0 à l'âge adulte avec pour support la **Convention territoriale Globale (CTG)** qui sera signée en 2021 avec la CAF et la MSA. Elle se déclinera à un double niveau : structuration au niveau de l'agglomération et mise en place d'une **coordination en proximité de l'usager à l'échelon de chaque bassin de vie** en s'appuyant sur les partenaires associatifs existants ou à créer.

Le Bocage Bressuirais doit ainsi être pour les **familles un territoire de soutien** pour tous les enjeux auxquels elles font face, depuis la garde d'enfant, le soutien à l'éducation jusqu'au maintien à domicile.

A côté de l'émergence de nouveaux **modes de garde pour la petite enfance** notamment les maisons d'assistantes maternelles, des ajustements et compléments d'une offre de service diversifiée seront à faire émerger afin de répondre aux besoins de proximité et à la problématique de l'allongement des amplitudes horaires.

La promotion de **l'épanouissement individuel et collectif** des habitants quel que soit leur âge, sera au centre des préoccupations avec pour finalité de favoriser la bientraitance et l'innovation sociale et de décliner ainsi une **offre de service adaptée et diversifiée** aux besoins locaux et de mieux la faire connaître.

Le bien-être des **personnes âgées favorisant leur maintien à domicile** implique l'apport de services (Service d'aide à Domicile (SAD), Service Infirmiers d'aide à Domicile (SIAD), livraison de repas à domicile...). Ces derniers sont assurés par le CIAS de l'Agglomération et par des associations (ADMR, Familles Rurales...).

L'Agglomération sera attentive à favoriser l'accès aux services pour tous d'autant plus qu'une part importante des ménages dispose de faibles revenus.

Pour ce faire, elle s'appuiera entre autres sur le réseau de partenaires et la richesse de la vie associative pour :

- Organiser une solidarité active envers les publics en difficulté (aide scolaire, appui aux travaux, etc.)
- Transmettre l'expérience, le savoir-faire, les éléments de mémoire collective (échanges interactifs, témoignages, etc.)
- S'appuyer sur des expérimentations comme « Territoire Zéro Chômeurs » sur le Mauléonais.

et ainsi, favoriser **les liens réciproques entre toutes les générations et entre les différentes populations** en mobilisant les habitants.

3.2- ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'AUTONOMIE : FORMATION, EMPLOI, HABITAT, INSERTION, CITOYENNETE

Compte tenu de la part de jeunes (<30 ans) plus importante sur le territoire comparativement aux territoires similaires de Nouvelle Aquitaine, la stratégie de développement du Bocage Bressuirais en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine et le PIA (Projet Innovant en faveur de la Jeunesse - 2015-2020), s'appuie sur la conduite **d'une politique Jeunesse innovante**. La volonté est de **donner envie de rester, de venir ou revenir**.

L'ouverture en 2021 de **la Cité de la Jeunesse et des Métiers**, implantée sur un lieu où transitent les jeunes du territoire (la gare de Bressuire) va permettre **d'apporter aux jeunes l'ensemble des services et informations** les concernant et d'optimiser ainsi leur accompagnement dans leurs projets individuels ou collectifs : emploi, santé, logement, loisirs, citoyenneté, mobilité. Au travers de ce projet innovant, l'objectif est d'être à l'écoute des Jeunes et de les accompagner dans la concrétisation de leurs projets. La Cité de la Jeunesse proposera par ailleurs, des services ouverts à tous : coworking, tiers-lieu.

Le **maillage de référents jeunesse** sur chacun des 5 bassins de vie du territoire favorisera la proximité et l'écoute, l'accompagnement des jeunes au niveau local. Cette animation territoriale portée par les partenaires associatifs sera le levier permettant aux jeunes de s'impliquer en tant que citoyen, à être force de proposition au travers des différents collectifs de jeunes. Les animateurs référents jeunesse auront une mission de sensibilisation et de mobilisation des jeunes afin de les amener à être acteurs de leurs projets individuels ou collectifs mais aussi d'actions de prévention (addictions, sécurité routière, délinquance...) ou de conduire des actions citoyennes.

Au travers du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la Délinquance (CISPD), une attention particulière sera portée à la concertation d'interventions en direction des adolescents les plus jeunes et dans l'accompagnement des jeunes en risque de décrochage scolaire et de rupture.

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi et en faveur de leur insertion professionnelle et sociale assuré par la Mission Locale et la Maison de l'Emploi sera une priorité, accrue sur le territoire de par la spécificité du tissu économique et le nombre important d'emplois intérimaires.

L'Agglomération et ses partenaires associatives (Maison de l'Emploi, Mission Locale, Centres Sociaux-Culturels, Associations sportives ou culturelles) travailleront en synergie en faveur d'une offre multi-services, favorisant l'accueil des **Jeunes et l'envie d'être fiers de leur territoire**.

Une vigilance et une veille sera à conduire vis-à-vis de **l'offre de formation, initiale et continue**, proposée ou maintenue en proximité par l'Education Nationale ou le Ministère de l'Agriculture. La possibilité d'évoluer dans son parcours par la formation professionnelle est un atout important pour les Jeunes ; la situation du territoire excentrée au sein de la Nouvelle Région ne doit pas être un frein à cette évolution professionnelle.

3.3- ACCOMPAGNER LES ENFANTS (ADULTES DE DEMAIN) POUR QU'ILS S'EPANOUISSENT ET DEVIENNENT DES ACTEURS-CITOYENS DE DEMAIN.

L'accès à des connaissances de qualité, mais également la possibilité de découvrir de nouveaux sujets, de s'initier à de nouvelles pratiques dans le domaine environnemental, culturel, sportif, urbanistique, touristique... sont tout autant un enjeu d'attractivité et de valorisation pour le territoire que d'amélioration de la qualité de vie et des capacités d'actions de chacun.

L'objectif est donc de développer un accès **diversifié et inclusif** pour que tous les publics, même les plus fragiles, puissent s'accomplir pleinement sur le territoire.

L'Agglomération accompagnera l'Education Nationale dans un travail pédagogique de sensibilisation des enfants aux enjeux d'aménagement du territoire (l'habitat de demain, la réglementation thermique...) et de développement durable, de préservation des ressources et du paysage de bocage comme « mon école zéro déchets » ou la découverte des cours d'eau. Un guide des **activités pédagogiques** à destination des établissements scolaires rassemble à cet effet les propositions des services de l'Agglomération.

Sur le plan culturel, le **Parcours d'Education artistique et culturel** (PEAC) signé avec la DRAC permet de développer des animations en milieu scolaire, travaillées en concertation entre les différents services.

L'offre touristique déclinée au travers du « **Bocage des Enfants** » et gérée par l'Office de Tourisme favorise la sortie en groupes, en classes de découverte, sur les thématiques histoire et Patrimoine, nature.

Au-delà d'animations ponctuelles, le travail de **médiation** conduit par des professionnels de l'Agglomération, sur le plan culturel, favorise la découverte de nouvelles disciplines et l'élargissement des publics (cinéma, musée, bibliothèque, programmation culturelle et musicale). L'Education Musicale en Milieu scolaire et les orchestres à l'Ecole organisés par le Conservatoire de Musique sont des vecteurs d'ouverture et d'inclusion vers de nouveaux publics très significatifs.

Sur le plan sportif, les **Ecoles de Découverte de Sports**, associations soutenues par l'Agglomération, jouent pleinement leur rôle d'initiation et d'épanouissement. Ouvertes aux enfants de 4 à 9 ans, elles leur permettent de découvrir un panel de multiples sports et les amènent ainsi, à choisir celui qu'il préfère. La plupart des enfants s'inscrivent à la suite dans un club et y poursuivent leur pratique.

Plus largement, **la CTG** qui concerne les services aux familles et le **Projet Educatif Global Territorial (PEGT)**, permettent de définir des orientations d'éducation partagées avec les associations et structures partenaires. La conduite d'une politique cohérente en faveur de l'enfance et la petite enfance cherche à répondre aux enjeux de continuité éducative : la continuité entre les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire d'une part et d'autre part l'enjeu de continuité d'offre éducative à l'âge charnière entre l'enfance et l'adolescence. »

Une attention particulière sera portée aux quartiers Politique de la Ville et/ou aux secteurs avec des populations fragilisées au travers **d'expérimentation sur la réussite éducative** renforçant la coordination et l'accompagnement en amont des enfants et de leur famille notamment celles nécessitant des actions d'intégration.

Ces initiatives seront à maintenir et à encourager tout en intégrant **les thématiques liées à l'évolutions rapide de la société.**

La déclinaison des **usages du numérique** seront des outils porteurs pour attirer les enfants à la découverte de nouveaux sujets ou de nouvelles pratiques au moyen de supports innovants et mobilisateurs que ce soit sur le plan pédagogique ou de création notamment culturelle comme la musique assistée par ordinateur (MAO).

Les bibliothèques pourraient aussi développer un axe numérique et être identifiées comme lieux ressources autour du numérique.

3.4- DEVELOPPER UN MODE DE VIE ATTRACTIF, VIVANT ET ANIME ; FAVORISER LA DECOUVERTE ET L'ENRICHISSEMENT CULTUREL, SPORTIF ET SOCIAL

L'attractivité du territoire outre son dynamisme économique, se traduit par des activités et animations culturelles, sportives, associatives dynamique et variée.

L'Agglomération propose une programmation culturelle riche, diversifiée et coordonnée entre Scènes de Territoire, le Conservatoire de Musique, le Réseau des Bibliothèques, les Musées et Bocapole.

L'action de coordination, menée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais, a facilité cette affirmation de la dimension culturelle, grâce à une mise en réseau des sites dédiés sur le

territoire. Cette **complémentarité de l'offre devra être cultivée** pour que chaque habitant du Bocage trouve l'offre qui lui correspond et qu'au travers du travail de médiation et de communication, **elle attire et devienne accessible** à des nouveaux publics.

« L'Abbaye » : Bibliothèque-Musée-Office de Tourisme à Mauléon qui va ouvrir en 2021, sera un **lieu pilote** proposant une offre culturelle coordonnée et novatrice autour des thématiques prioritaires du Musée : le Paysage de Bocage, les Rochers des Vaux, l'Histoire locale, la religion et l'économie du XIX^{ème} siècle.

En outre, **le tissu associatif** joue pleinement son rôle dans cet essor culturel comme au niveau sportif où il contribue au **rayonnement du territoire**. Ainsi, le haut niveau de pratique proposé au sein de plusieurs clubs (tennis, football, athlétisme, handball ...) témoigne de la capacité qu'ont les associations à animer une activité, à la mettre en réseau à l'échelle du territoire, et à en dégager une notoriété.

Le territoire est ainsi très bien pourvu en équipements d'envergure : golf...D'autres nécessitent des réaménagements, restructuration : Centre Régional de Tennis, Pescalès...

La densité du tissu associatif apporte par ailleurs, une diversité d'activités de loisirs, sportives et culturelles et permet le maintien d'une **offre en proximité** ; leur dynamisme contribue à maintenir le **lien social** recherché par les habitants, et même à fidéliser les jeunes partis en études supérieures.

Cette manière de vivre sur le territoire repose sur la mise en place **d'évènements festifs, culturels et sportifs**, organisés par et pour les habitants, de coopérations pour construire le territoire de demain et de solidarités fortes pour rompre l'isolement et faciliter l'accès aux services pour tous. Elle s'appuie sur une démarche du **vivre ensemble** qui consiste à animer la vie locale, à rendre attractif les bourgs et centre-villes.

L'accompagnement de la vie associative restera une priorité des communes et de l'Agglomération.

3.5- DEVELOPPER UN TERRITOIRE DE VIE SOCIALE : INTER – GENERATION ; INTER TERRITOIRES ; INTER ACTEURS SOCIAUX ACCUEILLANT ET ACCOMPAGNANT POUR LES NOUVELLES POPULATIONS

La spécificité du tissu économique du territoire du Bocage Bressuirais avec une forte représentativité des entreprises industrielles de main d'œuvre offrant des emplois non attractifs, notamment les abattoirs des industries agro-alimentaires, a entraîné la venue de populations de multiples pays : 69 nationalités présentes à Bressuire, mais aussi à Nueil-les-Aubiers et à Cerizay. Ces populations sont concentrées dans les quartiers d'Habitat Locatifs sociaux comme le Quartier Valette à Bressuire, identifié comme **Quartier Politique de la Ville** (2015-2020 et au-delà).

Le Contrat de Ville permettra de favoriser **l'inclusion des populations**, la mixité inter-quartiers ; au travers de ces quatre piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le cadre de vie, le développement économique et l'emploi puis la gouvernance et la citoyenneté.

Il s'agira de favoriser le lien social, le vivre ensemble avec la découverte des différences culturelles entre nationalités valorisant **l'interculturalité**, et ainsi d'éviter le communautarisme qui tend à s'installer. L'instauration de Conseils de Citoyens favorisera l'écoute et le respect de l'autre.

L'économie du Bocage, c'est aussi un territoire de « plein emploi » avec un taux de chômage très faible, et des entreprises qui n'arrivent à pas à recruter. L'Agglomération et ses partenaires conduiront une **politique dynamique d'accueil de nouveaux salariés et de leurs familles**.

Cela se traduira par une démarche active **de marketing territorial** et de communication sur les atouts du territoire pour **attirer de nouveaux habitants** et notamment des cadres, des salariés diplômés correspondant aux emplois recherchés sur le territoire.

Un accompagnement global du salarié et de sa famille sera assuré localement et ce dans tous les domaines : logement, emploi du conjoint, structures d'accueil pour les enfants, établissements scolaires, loisirs...

Avec la déclinaison de l'ensemble des composantes de son Projet de Territoire avec pour fil conducteur le souci permanent de la transition écologique, le territoire du Bocage Bressuirais, renforcera son identité, renverra une image positive que ce soit à l'extérieur ou vis-à-vis de ses habitants et favorisera ainsi son attractivité et sa capacité d'innovation.

III- Les fiches projets pour le début du mandat 2021-2022

Le Projet de Territoire établit des ambitions à l'horizon 2030. Les objectifs annoncés pour y parvenir seront déclinés au fur et à mesure par des fiches-actions. Celles listées ci-après, ont été définies lors des séminaires de fin 2020 et du plan d'action du PCAET.

AMBITION 1 : Un territoire attractif, dynamique et innovant, porteur d'un développement responsable et durable

1.1-Objectif : accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

- 1- Se révéler aux autres : marketing territorial
- 2- Innover et adapter l'offre aux enjeux de transition écologique en matière d'équipements et d'infrastructures pour favoriser l'accueil de nouvelles entreprises
- 3- Accompagner le développement économique endogène et soutenir la compétitivité des entreprises par la montée en compétence des dirigeants et de l'encadrement
- 4- Agir en faveur de l'adéquation des besoins en ressources humaines des entreprises
- 5- Favoriser la transmission / reprise des entreprises

1.2 Objectif : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire

- 1- Réalisation d'actions valorisant les circuits courts qui à terme, s'intégreront dans un Projet Alimentaire Territorial
- 2- Suivre l'évolution de l'agriculture via un observatoire agricole et foncier
- 3- Définir un projet collectif agricole

1.3- Objectif : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique

- 1- Poursuivre la démarche d'Ecologie Industrielle et territoriale (Recto Verso)
- 2- Développer les Energies Renouvelables
- 3- Faire de La transition énergétique un moteur de développement économique

1.4 - Objectif : Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique

- 1- Outiller le territoire d'infrastructures de télécommunication très performantes
- 2- Préservation et amélioration de la desserte ferroviaire de voyageurs
- 3- Désenclaver le bocage dans ses liaisons routières vers la Nouvelle Aquitaine et plus globalement vers le Sud et l'Est de la France : RN 249

1.5- Objectif : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

- 1- Porter l'évènementiel au-delà du Bocage pour qu'il bénéficie de ses retombées
- 2- Faire de l'hébergement, la porte d'entrée touristique du territoire
- 3- Développer un accueil dynamique et chaleureux
- 4- Développer et structurer une offre de loisirs et de découverte entre nature et histoire
- 5- Mettre en réseau et promouvoir l'offre touristique et de loisirs : Attractivité

AMBITION 2 :

Un territoire équilibré et aménagé respectant la préservation des ressources et l'articulation du maillage, porteur d'une synergie territoriale :

2.1- Objectif : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

- 1- Accompagner la Structuration d'une filière-bois énergie et développer les réseaux de chaleurs
- 2- Mise en œuvre du plan paysage du Bocage
- 3- Valoriser les atouts du paysage du Bocage par le développement des énergies renouvelables en régulant les excès (méthanisation, photovoltaïque, hydrogène, éoliennes, ...)

2.2- Objectif : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

- 1- Développer une politique ambitieuse cohérente d'actions concernant la fonctionnalité des cours d'eau sur le territoire
- 2- Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété énergétique du territoire
- 3- Mettre en place une politique ambitieuse de prévention et réduction des déchets
- 4- Mettre en place une politique ambitieuse concernant le rejet de l'eau au milieu naturel à travers l'assainissement collectif et non collectif
- 5- Développer des techniques alternatives au réseau dans le cadre de la politique de gestion quantitative des eaux pluviales

2.3- Objectif : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

- 1- Favoriser la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du Bocage
- 2- Développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant
- 3- Assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine
- 4- Maitriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets
- 5- Qualifier et adapter l'environnement et l'offre commerciale et économique en centre-bourg

2.4- Objectif : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

1. Une offre d'équipements culturels répartis harmonieusement et de manière cohérente sur le territoire
2. Une offre de services administratifs répartis harmonieusement et de manière cohérente sur le territoire pour porter au bon niveau le service au citoyen
3. Une offre d'équipements de santé répartis harmonieusement et de manière cohérente sur le territoire
4. Une offre d'équipements sportifs répartis harmonieusement de manière cohérente sur le territoire.

2.5- Objectif : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

- 1- Pérenniser le transport solidaire
- 2- Développement du covoiturage de proximité
- 3- Développement de la pratique du vélo et des déplacements doux
- 4- Définir les missions de la plateforme/ cellule de mobilité à la gare de Bressuire
- 5- Définir la politique Mobilité de l'Agglomération du Bocage et sa déclinaison opérationnelle
- 6- Mise en place de plans de déplacement inter-entreprises, d'administrations et d'établissements scolaires

AMBITION 3 : Un territoire Fort d'un Projet de Vie Solidaire pour bien vivre et s'épanouir :

3.1- Objectif : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

- 1- Impulser une politique ambitieuse de l'habitat pour tous les publics
- 2- Améliorer l'accueil de l'usager (qualité d'accueil, proximité, articulation agglo/ ville et autres partenaires, accessibilité, visibilité)
- 3- Territorialisation de l'offre globale de services à la personne en partenariat avec les acteurs (convention territoriale globale)
- 4- Promotion de l'épanouissement individuel et collectif : élaboration d'une politique d'accueil du jeune enfant cohérente sur l'ensemble du territoire (offre, harmonisation, professionnalisation...)

3.2- Objectif : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté

- 1- Définir le PEM-CJM comme lieu de ressource, d'information et d'accompagnement
- 2- Accompagner les jeunes dans leur parcours de formation (relais vers les entreprises pour l'apprentissage, mobilité ...)
- 3- Les référents jeunesse, évaluation du dispositif, avant sa poursuite et sa pérennisation
- 4- Finaliser le projet de résidence habitat jeunes

3.3- Objectif : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain.

- 1- Développer des équipements culturels connectés aux jeunes générations et facilitateurs pour la culture numérique

3.4- Objectif : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

- 1- Développer une offre culturelle accessible à tous et à un usage par tous

3.5- Objectif : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

- 1- Habitat : Répondre aux besoins croissants des ménages défavorisés et aux besoins spécifiques des gens du voyage.



Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS